Dixième Année. — N° 227 15 JUIN 1906 Le Numéro : 50 Centimes.

L'ÉCHO DU MERVEILLEUX

REVUE BI-MENSUELLE

*Les actionnaires de la Société de l'*Echo du Merveilleux *sont informés que les résultats de l'exercice 1905-1906 permettront la distribution d'un dividende de six francs par action.*

Ce dividende sera mis en paiement après ratification des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée incessamment.

LA SENSATION DU VOL AÉRIEN

pendant le sommeil

NOUVELLES OBSERVATIONS

La question posée par M. A. de Rochas nous a valu un certain nombre de communications intéressantes. Nous les donnons dans l'ordre où elles nous sont parvenues.

⁂

La lettre de M. de Rochas publiée dans votre numéro du 1er juin et la note qui termine l'article relatif à *La sensation du vol aérien pendant le sommeil* m'incitent à vous envoyer quelques mots à ce sujet.

J'éprouve depuis vingt-cinq ans environ (j'ai quarante-deux ans) cette sensation sous des formes variées, plus d'une fois par mois certainement.

Les manifestations de cet état spécial les plus fréquentes sont, par ordre :

1° *Descente rapide d'escaliers* (droits ou tournants) en glissant légèrement appuyé *d'une main* sur la rampe, les pieds ne touchant pas le sol, le corps renversé en arrière, parallèlement à la ligne de fuite de l'escalier, les bras légèrement étendus sur les côtés du corps (angle de 25° environ).

2° *Le saut prolongé à volonté.* Je cours et bondis dans mon rêve, ainsi que dans la réalité ; mais instantanément, lorsque mes pieds quittent le sol, m'apparaît la faculté de prolonger ce saut de 10, 15, 50 mètres, et j'en use en me renversant légèrement en arrière, les jambes tendues, les poings serrés.

3° *L'ascension proprement dite.* Par la seule volonté, sans efforts ni tension nerveuse, je quitte le sol et m'élève lentement au-dessus de la foule. La chose me semble très facile ; je méprise les voisins assez peu malins pour n'en pas faire autant. Puis je vais me reposer, après un parcours mal défini et que mon rêve ne me permet pas d'apprécier au réveil, à un endroit qui, lui, est toujours un monticule, un escabeau, un rebord de toit, d'où je suis forcé de descendre *par mes propres moyens*, ce qui n'est pas sans me causer des réveils subits et désagréables, cauchemar anxieux, mais non chute. Cette descente pénible ne m'arrive pas dans le cas d'*ascension volontaire.*

4° *Planements.* Les rêves les moins fréquents, mais ceux qui m'ont laissé les souvenirs les plus précis et les plus agréables.

Etant au sommet d'une montagne ou me trouvant en l'air pour une cause qui ne figure pas dans le rêve, je m'élance en avant, par la seule force de ma volonté, et je plane.

Dans ce cas, il m'est arrivé plusieurs fois d'éprouver la crainte d'une chute, mais je me raisonne en me répétant qu'il suffit de *vouloir*, et, par un effet de volonté, je remonte et reprends ma course.

Le vol est toujours très élevé et peu rapide au-dessus de campagnes vertes que j'admire; la sensation est toute de bien-être et de douceur.

J'ai noté deux ou trois fois à mon réveil le fait suivant : Planant à une grande hauteur, le vertige m'a pris. Aussitôt, je me suis dit : Imbécile, il n'y a aucun danger, tu rêves.

Je tiens à préciser ce fait (qui m'est survenu dans beaucoup d'autres songes n'ayant aucun rapport avec la lévitation) de savoir en rêvant que je rêve.

Le résultat de cette constatation est *toujours* la disparition immédiate du rêve, *parfois* le réveil subit, mais sans choc.

5° *Chutes.* Toujours courtes et dures ; je tombe d'une hauteur insignifiante, mais avec une brusquerie inouïe.

NOTA. — Je tiens à dire que dans toutes ces manifestations :

1° Le corps est toujours dans la position inclinée en arrière, les jambes tendues en avant, les bras légèrement écartés du corps.

2° Il n'y a jamais d'*efforts* ; un acte de volonté suffit.

3° Les sensations éprouvées sont toujours agréables et non dénuées d'un certain mépris pour la pauvre humanité qui rampe.

EXPLICATION

Celle qui me satisfait le plus est d'un psychisme trop aventuré pour que j'ose m'y étendre dans un article scientifique. Je puis toutefois avouer que je crois fermement qu'en dehors de l'âme, nous possédons un double auquel les occultistes ont donné beaucoup de noms, et qui est doué d'une volonté propre, mais réduite par la vie commune avec notre carcasse.

EUGÈNE PITHIOUX,
99, boulevard Diderot, Paris.

Perpignan, 3 juin 1906.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai vingt-huit ans passés et je vole en rêve tous les six mois au moins depuis l'âge de quinze ans. La manière dont je vole est assez particulière : je m'élève d'abord à une assez grande hauteur, dix mètres, vingt mètres même, et je suis alors étendu sur le dos presque horizontalement. Puis je progresse dans les airs par une série d'ondulations qui me font successivement descendre jusqu'au sol et remonter dans l'atmosphère. Je goûte alors une sensation d'élasticité qui est vraiment délicieuse. Il ne me semble pas pourtant que j'aie jamais été très vite. Mon plaisir est seulement de me sentir léger comme une plume et capable d'atteindre sans effort le toit des maisons, la cime des arbres. Il y a en effet des paysages, des « milieux » dans mes rêves et quelquefois je vole avec le dessein d'accomplir quelque chose. Quelquefois aussi je suis dans un groupe dont soudain je me détache pour prendre l'essor, un essor sans ailes d'ailleurs.

Peut-être convient-il de faire un rapprochement entre ces songes aériens et la passion qui me vint dès l'enfance pour le problème de l'aviation et qui dure encore.

Je n'ai pas observé la position que j'occupe dans le lit pendant que je vole en dormant. Les mouvements que le corps fait inconsciemment dans le sommeil peuvent-ils rendre compte du phénomène ?

Je note enfin qu'une nuit je me suis vu montant, dans la spirale d'un escalier, du rez-de-chaussée au second étage, tout le long d'une mince ficelle beaucoup trop faible pour mon poids. Mes jambes ne la touchaient pas, ni mes mains, si mes souvenirs sont exacts. Elle me guidait sans me porter. Il y a de cela douze ou quatorze ans.

Je verrais avec plaisir ces quelques lignes prendre place parmi les dépositions que vous sollicitez sur le même sujet, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. FLEURY,
de la Société universelle d'études psychiques.

Mont-de-Marsan, 16, av. du Haga
le 4 juin 1906.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je me souviens que dans mon enfance (il y a déjà bien longtemps) il m'arrivait fréquemment de rêver que je volais. Je fendais l'air... j'allais dire à tire-d'ailes, tout simplement en agitant les bras et en leur imprimant un mouvement rapide de rotation.

Cela me causait une sensation délicieuse ; et si je venais à m'éveiller, je m'efforçais de me rendormir afin de continuer le rêve ; et, de fait, il continuait le plus souvent.

Ce rêve ne s'est pas reproduit depuis de longues années ..

Par contre, depuis que je me livre à l'étude des sciences occultes (trois ans environ), il m'arrive assez fréquemment de rêver que je m'élève verticalement dans l'espace, par un simple effort de volonté.

Cette lévitation s'opère plus ou moins facilement ; elle a toujours lieu pour convaincre des sceptiques que j'essaie de convertir aux idées spiritualistes.

Il m'arrive aussi, quelquefois, de lutter contre cette puissance des ténèbres, que les religieux appellent le démon ! Je fais alors appel aux moyens indiqués par les occultistes contemporains, ainsi qu'aux vieilles formules dont sont remplis certains manuscrits d'une haute antiquité.

Ces deux derniers cas me semblent bien plus faciles à expliquer que le premier. Ils sont, évidemment, une réminiscence des lectures faites à l'état de veille. Quant aux rêves de ma prime jeunesse, dont je parle en commençant, je ne suis pas assez avancé pour risquer la moindre explication.

Telle est la faible contribution que je puis apporter à l'étude provoquée par M. de Rochas. Vous en ferez l'usage qu'il vous plaira.

Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

CLÉMENT LE ROY,
Publiciste, sous-inspecteur de l'Assistance publique.

J'ai passé la cinquantaine, je pèse plus de 90 kilos et je souffre des reins et du cœur. J'ai peine à courir et je monte difficilement les étages.

Cependant, depuis plus de *dix* ans, je fais une fois ou deux par trimestre, l'un des rêves suivants :

1° Je descends des escaliers sans fin avec une très grande vitesse ;

2° Je suis transporté sur une montagne où j'herborise. Tel un jeune chevreuil, je fais des bonds prodi-

gieux, tout en restant courbé vers la terre. Je trouve ces bonds tout naturels et j'agis sans aucun effort ;

3° J'ai trouvé un moyen fort simple de me maintenir en l'air et dans toutes les positions. Pour cela, étant debout, je serre les coudes près du corps, je ferme les poings, je respire fortement, je ploie sur les jarrets, je m'élance pour un saut en hauteur... et je suis parti. Je vole ainsi à de très grandes distances comme une chose toute naturelle et sans crainte d'une chute, à laquelle je ne pense pas. J'agis toujours en présence de ma famille ou de mes amis, car je suis seul à jouir de ces facultés au sujet desquelles je reçois des félicitations. A mon réveil, je parais contrarié de n'avoir fait qu'un rêve, la réalité eût été si agréable.

F. R.

Fontenay-Lignières (Indre-et-Loire),
6 juin 1906.

MONSIEUR MERY,

Je me permets de vous adresser ces quelques lignes, touchant le vol aérien en rêve, dont vous nous entretenez dans votre dernier numéro de l'*Echo*.

Depuis l'âge de vingt-cinq à trente ans, aujourd'hui encore (je suis septuagénaire), j'ai éprouvé maintes fois cette sensation, dans le rêve, non pas du vol, mais d'une *glissade* dans l'espace, sans mouvement, toujours dans l'attitude verticale. Avec un léger mouvement au début, je traverse, à quelques mètres du sol, un espace de 100 mètres, 200 mètres environ, glissant au-dessus d'obstacles, de mares, de ruisseaux, retombant sur la pointe des pieds, et avec un léger effort, me relevant, poursuivant ma course, et me raidissant pour atteindre un but plus éloigné, surtout pour franchir une rivière.

D'autres fois, me jetant d'une terrasse, du haut d'une tour, et retombant toujours verticalement à 10 mètres, 100 mètres de là, souvent planant à grande distance, mais alors, retenant ma respiration, me raidissant pour prolonger ma course *descendante*.

Mon impression dans le rêve est que je vais émerveiller les spectateurs, mais c'est à peine s'ils me regardent, plutôt ils détournent les regards avec dédain comme si j'étais un sorcier ; et toujours dans le rêve, je m'interroge : c'est pourtant bien naturel chez moi cette agilité, me dis-je, je ne voudrais pas qu'on me soupçonne de commerce avec les malins esprits ; et chaque fois que je me livrais à un si agréable exercice, cette impression était parfois si forte que je fuyais les regards.

A d'autres d'expliquer cette sensation du vol aérien, assez commune ; c'est surtout mon impression pendant le rêve que je voulais vous communiquer.

CHANOINE B...

J'avais quinze ans quand j'ai commencé à rêver que je m'élevais en l'air en sautant de toiture en toiture, soutenu par mes bras en guise d'ailes ; d'autres fois en agitant les pieds comme l'on fait dans l'eau pour se soutenir verticalement (en grand fond) sans l'aide des bras.

Mes premiers rêves de vol ont été provoqués par la frayeur que j'éprouvais en me voyant poursuivi par des animaux ou en présence de troupes assaillantes. J'arrivais très difficilement à m'élever devant un obstacle vertical et rapproché ; il me fallait de grands efforts de bras et de jambes.

Maintenant il me suffit de la simple volonté, sans aucun mouvement du corps, pour m'élever même verticalement à des hauteurs prodigieuses, perdant de vue la terre et soutenant parfois ma femme ou mes enfants quand nous sommes en présence d'un danger quelconque ; mais, comme je me sens ralenti par leurs poids, je leur recommande de battre des bras pour m'aider.

Quand je me trouve bloqué dans une pièce quelconque, je regarde vivement s'il n'y a pas une imposte ouverte ou un carreau de vitre manquant, et je passe à travers.

Dans le cas d'absence d'ouverture, je fais un petit effort, exactement le premier mouvement que l'on fait pour s'asseoir (j'invoque en même temps le nom de Dieu) *et je disparais* sur place.

Des fois, je m'amuse à m'élever verticalement de deux ou trois pieds au-dessus du sol et je me maintiens debout comme si j'étais soutenu, sans monter ni descendre, prenant aussi à volonté la position horizontale *même sur le dos* et avançant ou reculant dans cette position, soit en poussant avec les pieds, soit en manœuvrant les bras comme cela se fait quand on fait la planche en nageant.

Les rêves de vol me sont si familiers que je ne crois pas être resté quinze jours de suite sans les faire, et cependant j'ai dépassé *la soixantaine* et ne suis sujet à aucune maladie.

D'autres fois je me sers de perches avec lesquelles je fais des sauts de dix à quinze mètres en ralentissant à volonté le moment de descente et prolongeant ainsi la distance parcourue.

Pour la première fois, j'ai rêvé dernièrement que je glissais sur le sol avec une grande vitesse et sans me préoccuper des obstacles que je franchissais sans heurts.

UN DE VOS ABONNÉS.

⁂

MONSIEUR,

Dans votre article : « La sensation du vol aérien pendant le sommeil » vous demandez communication de rêves analogues.

J'ai eu *souvent*, pendant mon sommeil, la sensation de *nager* dans l'air.

Il y a déjà pas mal d'années que je n'ai pas fait ce rêve fort agréable (j'ai actuellement près de quarante-cinq ans), mais depuis mon enfance jusque vers l'âge

de trente ou trente-cinq ans, j'ai cru souvent que je me soutenais en l'air, à un ou deux pieds du sol, et cela pendant 20, 40, 50 mètres environ.

A mon réveil, j'étais fort désillusionné en voyant que ce n'était qu'un rêve ; cependant, dans la suite je rêvais que j'étais bien éveillé et que cette fois j'avais enfin trouvé *réellement* le moyen de me soutenir en l'air ; j'en étais persuadé et la désillusion n'en était que plus forte au réveil.

Je faisais très peu de mouvements de bras, comme quelqu'un qui fait la planche dans l'eau, mais toujours la face tournée contre terre ; je me poussais en avant par de légers coups de reins, comme ferait une personne qui voudrait augmenter la longueur d'un saut pendant qu'elle est en l'air.

Etant adolescent, je fis part à un répétiteur d'un rêve de cette nature ; il me répondit que cela était fréquent et que Cicéron en parle dans l'une de ses œuvres ; cet auteur prétend que ce rêve, qui est assez fréquent, est une preuve de l'existence de l'âme qui, pendant le sommeil, s'affranchit des liens du corps et revient à sa propre nature, qui est immatérielle et ne connaît pas les lois de la pesanteur.

Dans les derniers rêves dont je me souviens, je me trouvais dans une longue galerie, que je parcourais, comme je viens de le dire, et même, arrivé au bout, je virais comme dans l'eau et revenais à mon point de départ.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, mes sincères salutations. O. DE M.

***

Voici maintenant les observations que, de son côté, l'*Intermédiaire des chercheurs* publiait dans son dernier numéro :

J'ai aussi éprouvé quelquefois cette sensation, fort agréable, de faire des enjambées de vingt ou trente mètres, sans fatigue. Il serait intéressant de noter les rêves, ceux du moins qui se reproduisent périodiquement. En voici que je signale pour les avoir eus bien souvent depuis quarante ans. Je jouis d'une santé excellente, et quoique ces rêves soient plutôt pénibles, ils n'ont pas, à proprement parler, le caractère obsédant du cauchemar Je suis grand chasseur : souvent je rêve que je suis à la chasse, avec un fusil détraqué, qui ne part pas, ou qui envoie le plomb en gerbe, à trois ou quatre mètres devant moi. Jamais je ne tire en ce moment sur un fauve ou un gibier dangereux, ce qui exclut l'idée de péril ou de peur. Jamais je ne rêve à une chasse normale, dans laquelle je tue du gibier.

Je me trouve pieds nus, ou tout nu dans la campagne. A noter que je suis aussi un vieux pêcheur, que j'ai beaucoup couru les torrents pieds nus. Même sur des rochers lisses, cela m'est désagréable. Quoique fort dur, je n'ai jamais aimé marcher pieds nus dans l'herbe.

Enfin un rêve bizarre m'est familier : je cherche dans mon carnet une de mes cartes de visite, et ne trouve que des cartes de personnes étrangères ou des papiers quelconques. J'ajouterai, pour ne pas mettre sur une fausse piste les médecins qui me liront, que je ne suis ni alcoolique, ni neurasthénique, ni même particulièrement nerveux. J'ai souvent remarqué que jamais je ne rêvais ni aux gens ni aux choses auxquels je pensais en m'endormant. *Jamais*, par exemple, quand je lis au lit un livre plutôt leste, mon rêve n'aiguille sur cette voie. O. S.

Je l'ai souvent éprouvée, et voici ce que j'ai constaté : Pour m'élever dans les airs, il me suffisait de faire une inspiration profonde, de manière à emmagasiner beaucoup d'air dans ma poitrine ; pour me maintenir en l'air, je conservais cette dilatation de la poitrine au moyen de nouvelles inspirations, et il n'était pas nécessaire qu'elles fussent faites à des intervalles très rapprochés. Si je touchais le sol, je pouvais m'élever à nouveau par le même procédé. Mais, au bout de quelque temps, il survenait une fatigue qui ne me permettait plus de m'élever assez haut, et finalement j'étais conduit à me reposer.

La position du corps pendant le vol était soit verticale, soit inclinée, soit horizontale, suivant la vitesse et l'état des lieux. Le mouvement avait toujours lieu d'arrière en avant, et je pouvais tourner, évoluer dans toutes les directions, les bras et les jambes restant immobiles.

J'ai toujours été surpris, dans ces rêves, de constater que les personnes présentes ne paraissaient nullement étonnées du phénomène, quand bien même je le leur faisais remarquer ; elles ne paraissaient pas y faire grande attention et ne cherchaient pas à m'imiter.

Cette sorte de rêves m'a toujours semblé fort agréable. Tantôt, je m'élevais très haut, passant au-dessus des maisons, des édifices, franchissant des fleuves, des campagnes d'aspect varié, découvrant des panoramas magnifiques. D'autres fois, je m'élevais seulement d'étage en étage devant la façade d'une maison, et il m'était très agréable de voir que je possédais la faculté de pouvoir examiner ce qui se passait dans chaque intérieur, mais je n'en usais pas. Dans d'autres rêves, le vol avait lieu à l'intérieur d'un édifice, dans une salle ou dans une chambre dont je rasais le plafond. Quelquefois il avait lieu en descente, au-dessus d'une rue ayant une forte pente, et parfois garnie de marches en pierre formant escalier.

Je me trouvais heureux et fier de posséder cette faculté, et tout en ayant parfaitement conscience que je rêvais, j'étais absolument convaincu que le phénomène ne pouvait pas faire autrement que de se reproduire à ma volonté, lorsque je serais éveillé. Cette

conviction persistait dans le demi-sommeil qui succédait au rêve, lorsque je me réveillais aussitôt après, ce qui était l'ordinaire, et ma déception était grande, lorsque ramené à la réalité par le réveil complet, il me fallait renoncer à la douce illusion.

L'impression bonne ou mauvaise que nous ressentons en rêvant, est certainement liée à notre état physique du moment Une mauvaise digestion, des battements de cœur, le poids d'une couverture trop lourde, une position gênante, etc., donnent des cauchemars. Mais quelles sont les causes d'un rêve agréable ? Probablement des états contraires. Si le sommeil n'est troublé par aucune gêne, si l'on est parfaitement bien dans son lit, on éprouve la sensation d'un bien-être et d'un repos qui doit se traduire par des songes agréables.

Si cette explication ne satisfait pas tout le monde, en voici une autre. On peut supposer que la sensation du vol aérien est un phénomène de mémoire atavique. Pendant la vie fœtale, nous avons des arcs branchiaux, comme les poissons. Donc, nous avons été poissons. C'est la théorie de Darwin. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi été oiseaux ? La sensation du vol aérien, qui m'a toujours fait l'effet du *déjà éprouvé*, peut être invoquée comme preuve à l'appui. Seulement, je ne me souviens pas avoir jamais rêvé que je circulais dans l'eau.

En ce qui concerne l'action théâtrale du rêve en lui-même, qui se déroule tantôt sous la forme d'un sombre drame, tantôt sous celle d'une comédie ou d'un simple fait-divers, voire même sous celle d'un ballet d'Opéra, comme dans le vol aérien, je suis convaincu que les événements qui se présentent à notre esprit ne sont que la reproduction, sous des formes différentes, de sensations éprouvées pendant la veille, le plus souvent de date récente, sensations provenant d'une action, d'une conversation, d'un spectacle, d'une lecture, d'une préoccupation, etc., dont nous avons été les acteurs ou les témoins. Lorsqu'un rêve m'impressionne assez pour m'en souvenir dans l'état de veille, j'en cherche l'origine, et la retrouve presque toujours dans quelque événement, le plus souvent récent ; mais les faits ne sont généralement plus les mêmes ; la mise en scène a changé ; seulement ils sont toujours de nature à déterminer une impression toute pareille à celle ressentie dans la réalité. On pourrait appeler cela un *choc en retour*.

O. D.

Nous essaierons, dans notre prochain numéro, de dégager quelques idées générales de ces diverses observations et d'esquisser, si possible, une hypothèse explicative de cette singulière sensation.

Nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui auraient réfléchi sur le sujet de nous faire connaître leur manière de voir.

REPORTAGES DANS UN FAUTEUIL

*** *L'Amulette du Roi Sisowath.*

L'aimable roi Sisowath, que Marseille acclame et que Paris s'apprête à recevoir non moins flatteusement, apporte dans ses bagages quantité de jolies boîtes d'or, fort bien ciselées. Les joailliers Khmers sont de véritables artistes. C'est le cadeau habituel du roi. Pour peu que vous lui soyez agréable, il vous donne immédiatement l'ordre de Muniseraphon et une boîte d'or.

Mais une de ces boîtes, très petite, infiniment précieuse, tout imbriquée de pierreries, ne quitte jamais la personne sacrée de Sisowath, qui la porte sur sa poitrine, suspendue à une chaîne légère. Que contient-elle ? Une fleur, d'un blanc-jaunâtre, au pénétrant parfum, et toute fraîche. Le roi la porte ainsi depuis son avènement. Elle est toute fraîche ; elle ne se fanera jamais. C'est un cadeau de son puissant confrère, le Roi de l'Eau.

Dans les forêts reculées du Cambodge vivent, en effet, deux souverains mystérieux, aussi respectés, sinon davantage, que Sisowath lui-même, bien que Sisowath représente une dynastie qui régnait déjà plusieurs siècles avant Jésus-Christ, lorsque le pays des Khmers était la Chersonèse d'or des Grecs, égale en richesses aux Eldorados fabuleux, où l'or roulé par ses fleuves, les gemmes, l'ivoire des troupeaux d'éléphants qui peuplaient ses forêts vierges, les bois précieux, les épices, les parfums étaient, pour le peuple Khmer, une inépuisable source de richesses. Alors Angkor la grande, capitale orgueilleuse de l'empire, érigeait ces temples et ces palais, dont les ruines magnifiques nous remplissent d'admiration.

A vrai dire, Sisowath remonte même plus haut dans son ascendance. Comme tout monarque oriental qui se respecte, il descend des Dieux. A une époque primitive, deux princesses magiciennes, parentes du grand Naja, le Serpent-Dieu, s'éprirent en même temps d'un jeune prince cambodgien. Il répondit à l'amour d'une d'elles et l'épousa. L'autre, furieuse, fit envahir le Cambodge par la mer. Mais la magicienne bienfaisante l'emporta, écarta les eaux et régna paisiblement avec son époux sur un pays que tous les efforts de sa méchante rivale, n'avaient réussi qu'à féconder. Vous pouvez voir cette légende peinte sur les murs de la pagode de Kratié, si le voyage ne vous effraie pas. Elle est née, évidemment, à propos du retrait de la mer des provinces cambodgiennes. On

sait que la Cochinchine est entièremont formée d'alluvions du fleuve. On peut supposer, d'après les légendes, et aussi par la constitution géologique du sol, que le bas Cambodge doit également sa naissance au Grand Fleuve.

Pour en revenir aux deux mystérieux collègues de Sisowath, — le Roi du Feu et le Roi de l'Eau, — ils sont célèbres dans tout le sud de la péninsule indochinoise. Jusqu'à ces dernières années, aucun Européen ne les avait vus; on aurait pu croire leur existence fabuleuse, si des communications régulières et un échange annuel de présents n'avait eu lieu entre eux et les Rois du Cambodge. Ces présents étaient portés, de tribu en tribu, jusqu'à celle des Chréais ou Jarays (sur la frontière de l'Annam), où résident ces Rois.

Leurs fonctions sont purement religieuses, ils n'ont aucune autorité politique; ce sont de simples paysans, qui ne vivent que des offrandes des fidèles. Leur isolement est absolu; ils ne se rencontrent jamais l'un l'autre et ne voient jamais figure humaine. Ils habitent successivement sept tours, situées sur les hauteurs, et changent de résidence chaque année. On vient en cachette leur apporter les provisions nécessaires à leur subsistance. Leur pouvoir dure sept années, mais beancoup meurent avant le temps.

Ces fonctions sont héréditaires dans une ou deux familles. Elles ne sont pas enviées. Quand une vacance se produit, tous les hommes éligib.es (ils doivent être en bonne santé et avoir des enfants), se sauvent et se cachent (1). Une autre version ne parle pas de la réclusion de ces Rois dans les sept tours; elle rapporte que le peuple se prosterne devant eux et leur rend les plus grands honneurs; un ouragan formidable dévasterait le pays si cet hommage ne leur était pas rendu.

Le Roi du Feu, le plus important des deux, celui dont le pouvoir surnaturel n'a jamais été discuté, officie aux mariages, aux fêtes et aux sacrifices en l'honneur du Yan. Il a, dans ces cérémonies, une place réservée, et le chemin qu'il suit est recouvert d'une étoffe blanche.

La raison pour laquelle cette dignité royale reste dans une famille, c'est que cette famille possède trois illustres talismans qui perdraient leur vertu en changeant de maître. Ces talismans sont : 1° le fruit d'une plante grimpante appelée *cui*, que l'on prétend avoir été cueilli lors du déluge, mais qui s'est conservé frais et vert; 2° un rotin très vieux également, mais portant des fleurs qui ne se fanent jamais (le Roi du Cambodge en reçoit une à son avènement; c'est celle que Sisowath a dans sa boîte; elle préserve de la mort violente et des mauvais esprits; on vit le Roi saisir convulsivement sa boîte quand il monta dans les ascenseurs de Notre-Dame-de-la-Garde); 3° un glaive contenant un Yan ou esprit qui fait accomplir des miracles.

Avec les deux premiers talismans, le Roi de l'Eau peut inonder la terre. En tirant un peu le glaive du fourreau, le Roi du Feu peut forcer le soleil à se cacher et endormir bêtes et gens. S'il dégaînait complètement, la fin du monde arriverait. On offre des sacrifices de buffles, de porcs et de volailles à cette lame merveilleuse que l'on entoure de coton et de soie. Le Roi du Cambodge envoie chaque année de riches étoffes à cet effet. Il reçoit en retour un grand cierge et deux calebasses, pleines, l'une de riz, l'autre de sésame. Le cierge porte l'empreinte du doigt médius du Roi du Feu Ce cierge passe sans doute pour contenir la semence du feu, renouvelée chaque année. Il est confié aux brahmanes, qui le divisent en plus petits, dont ils se servent dans les solennités.

Si le cierge est plus spécialement le cadeau du Roi du Feu, on peut admettre que le riz et le sésame sont venus du Roi de l'Eau, ce dernier étant certainement aussi le Roi de la pluie; c'est donc lui qui donne aux hommes les fruits de la terre. En temps de détresse, pendant les épidémies, les inondations, la guerre, un peu de riz et de sésame étaient répandus à terre pour apaiser les mauvais esprits.

Contrairement à l'usage du pays, les corps du Roi du Feu et du Roi de l'Eau ne sont pas inhumés mais brûlés. On garde leurs ongles, quelques-unes de leurs dents et certains de leurs os. Et pendant que le corps du Roi défunt se consume sur le bûcher, ses parents s'enfuient et vont se cacher dans la forêt pour ne pas être revêtus de la dignité vacante. La foule court après eux, les cherche, et le premier dont on découvre la retraite est proclamé roi du Feu ou de l'Eau.

Il faut lire avec défiance le récit d'un officier français qui raconte avoir vu, en 1891 le redoutable Roi du Feu étendu sur un lit de bambou, fumant une grande pipe de cuivre, et entouré de gens qui ne semblaient pas le respecter beaucoup. C'était probablement un faux roi du Feu qu'on avait montré à l'officier.

GEORGE MALET.

---

(1) Frazer. *Le Rameau d'or: les Tabous.*

Quelques coups du Destin

On n'échappe pas à son destin, dit un dicton qui, comme beaucoup de dictons, exprime un fatalisme primitif et simpliste. Quelques faits, qui prennent place tout naturellement dans cette revue, semblent témoigner en faveur du proverbe mélancolique.

On avait prédit à Henri IV d'Angleterre qu'il périrait à Jérusalem. Il s'était gardé d'y aller. Mais il mourut dans une chambre de l'abbaye de Westminster qui était appelée « Jérusalem ».

⁂

Charles 1er avait imposé sur ses sujets plusieurs taxes arbitraires : plusieurs familles de distinction décidèrent de partir pour l'Amérique du Nord. Le Roi voulut arrêter ce mouvement d'émigrants : il publia un édit qui interdisait aux capitaines de navire de recevoir à bord un passager non muni d'un passeport spécial. Hampden et Cromwel étaient alors à Plymouth, déjà embarqués; le capitaine du vaisseau où ils se trouvaient les força de retourner à terre. Ainsi, Charles 1er retint à son insu en Angleterre l'homme qui devait, douze ans après, le faire périr sur l'échafaud.

⁂

Comme la cour de Louis XV était à Choisy-le-Roi, nous dit Mme Campan, la Dauphine mit au monde un prince : aucune personne de la Maison de France ne put assister à la naissance de l'enfant royal. Le courrier qu'on envoyait pour porter la nouvelle à Paris tomba de cheval à la barrière et mourut de sa chute. L'abbé de Laujon, qui devait ondoyer le nouveau-né, en se rendant à la chapelle du château de Versailles, tomba en paralysie sur le grand escalier. Enfin, des trois nourrices arrêtées par le premier médecin du père, deux moururent en huit jours, et la troisième eut la petite vérole au bout de six semaines.

— Voilà qui n'est pas d'heureux augure, disait le roi Louis XV ; je ne sais comment il a pu se faire que j'aie titré cet enfant duc de Berry ; c'est un nom qui porte malheur.

Or, on n'ignore pas que ce petit duc de Berry est devenu le roi Louis XVI.

⁂

Vers la fin de mai 1789, un soir, la reine Marie-Antoinette, qui n'aimait pas à se coucher de bonne heure, prolongeait la veille par ses récits des événements remarquables de la journée. Quatre bougies étaient placées sur sa toilette. La première s'éteignit d'elle-même. On la ralluma. Mais bientôt la seconde, puis la troisième s'éteignirent aussi. La Reine eut un geste d'effroi et s'écria : « Le malheur peut rendre superstitieuse ; si cette quatrième bougie s'éteint comme les autres, rien ne pourra m'empêcher de regarder cela comme un sinistre présage... »

La quatrième bougie s'éteignit... En vain, on fit remarquer à la Reine que les bougies avaient été coulées sans doute dans le même moule, et qu'un défaut s'était naturellement trouvé dans chacune d'elles au même endroit.

⁂

Lors du mariage de Marie-Louise avec Napoléon Ier, en 1810, un événement impressionna vivement les esprits et fut généralement considéré comme un funeste présage : je veux parler de l'incendie qui, le soir du bal donné par l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le prince de Schwartzemberg, embrasa la salle de bal. L'Impératrice fut sauvée à grand'peine par l'Empereur lui-même.

⁂

Plus près de nous, une catastrophe qui endeuilla le couronnement de Nicolas II n'a pas été oubliée : en ce jour de fête une foule considérable devait prendre un repas gratuit ; un buffet colossal était dressé à l'extrémité de la prairie, afin qu'il ne fût pas aperçu tout d'abord ; 60.000 personnes se pressaient vers l'endroit où l'on distribuait les repas ; les premiers tentèrent en vain de résister à cette formidable poussée : les uns après les autres ils culbutèrent dans le fossé. Ce ne fut que lorsque ce dernier fut encombré de corps que la foule put suspendre son fatal élan. Mais 8.000 personnes avaient péri. La Russie vit dans cet accident terrible le présage de grands malheurs : la guerre de Mandchourie et la révolution ont dû confirmer cette vision épouvantée d'un avenir qui a été si rempli de tristesses et de douleurs.

CEUX QUI CROIENT AU MERVEILLEUX

Chez Mme Jane de la Vaudère

Mme Jane de la Vaudère, dont le théâtre des Bouffes-Parisiens va prochainement représenter une comédie : *Le Visage*, est aussi l'auteur de la *Sorcière d'Echatam*, roman magique qui a paru dernièrement et qui décèle chez l'écrivain une grande connaissance des sciences occultes et des phénomènes qui s'y rattachent.

C'est pourquoi son jugement sur ce sujet me paraissant devoir être intéressaut, je suis allée le lui demander.

Le salon où me reçoit Mme de la Vaudère est en

harmonie avec le sujet qui m'a conduit vers elle : des vitraux l'éclairent de lueurs fantastiques et autour de nous les grands bouddahs d'or semblent nous écouter gravement.

Aux premiers mots, Mme de la Vaudère sourit :

— Le merveilleux, me dit-elle, m'a toujours puissamment attirée, et c'est avec grand plaisir que je répondrai à votre enquête.

» Dès ma plus tendre enfance, j'ai été bercée par des récits extraordinaires. La grand'mère qui m'a élevée — car j'étais orpheline — assurait que les morts nous entouraient, qu'elle les voyait, qu'elle s'entretenait avec eux.

» Toute jeune, je fus témoin d'un phénomène étrange. — Un jour que j'étais avec grand'mère dans la salle à manger, nous vîmes tout à coup la lourde table de chêne se soulever et s'avancer vers nous.

» Depuis, j'ai consacré au Merveilleux bien des heures de ma vie. En échange, cette étude m'a inspiré un certain nombre de romans : *Les Sataniques*, *le Mystère de Kama*, *le Harem de Syta*, et surtout mon dernier livre, celui dont le titre vous a amenée ici m'avez-vous dit : *la Sorcière d'Ecbatam*.

» Comme je le raconte dans la préface, j'ai assisté à une très intéressante évocation d'esprits chez le docteur X...

» A peine étions-nous réunis, que de secrètes effluves se dégagèrent des murs, de l'ameublement, des rideaux ; une mystérieuse présence se manifesta par des frôlements, des soupirs, de légers crépitements dans la boiserie.

» Bientôt des coups retentirent, et un guéridon se déplaça sous l'action du fluide invisible.

» Un initié ayant combiné les lettres de l'alphabet avec le nombre de heurts légers frappés dans le bois, une télégraphie spirituelle s'établit, et l'esprit évoqué put s'entretenir avec les assistants.

» Quelques âmes illustres furent priées de se rendre à notre appel, et toutes daignèrent répondre, mais restèrent vêtues d'une enveloppe astrale invisible à nos sens.

» Pourtant, notre volonté s'étant de plus en plus dégagée de la matière pour commander aux fluides épars dans l'air, des formes étranges, n'appartenant à aucun être humain, nous apparurent ; puis des mains caressantes se posèrent sur nos yeux, traversèrent la chambre et s'évanouirent. Il y eut des mouvements de corps pesants, des exécutions d'airs vagues et mélancoliques, comme le bruit du vent dans les roseaux et le murmure assoupi des ondes.

» A d'autres séances, nous constatâmes des apparitions de visages souriants ou tragiques, sur fond lumineux ; des pluies de fleurs qui semblaient faites d'une pâte transparente, ou d'une sorte de givre que la chaleur fondait.

» Des rayons phosphorescents nous environnaient ; le médium plus particulièrement en était revêtu. Des lèvres nous donnaient des baisers.

» Tout prouvait la persistance de la vie au-delà du tombeau, car la doctrine des Esprits se transforme et s'éclaire de plus en plus par le travail et le progrès.

» Spirites, Théosophes, Kabbalistes ont affirmé la persistance du *Moi* conscient, après la mort, et les rapports directs entre les vivants et les trépassés par la télépathie et la double vue.

» L'âme, revêtue d'une enveloppe fluidique : le *périsprit* ou *corps astral* — ce que les Egyptiens appelaient le *double*, et les Perses le *fravashi* — abandonne à la tombe le corps en décomposition, et demeure la forme extérieure de la personnalité *spirituelle*. »

A cette profession de foi de Mme Jane de la Vaudère, des visiteurs, entrés pendant notre entretien, sourient.

Eux n'ont rien vu, sans doute, et tout cela leur paraît impossible.

Curieusement, ils regardent la jeune femme, et semblent croire qu'elle vient de rêver là une page nouvelle d'un roman fantastique. Mais de ces yeux si doux où passe alors une lueur inspirative, Mme Jane de la Vaudère les fixe et affirme :

— Oui, tout cela, *je l'ai vu !*

Mme Louis Maurecy.

UN RÊVE « MIRACULEUX »

L'*Osservatore Romano*, organe du Vatican, publiait dernièrement le curieux récit que voici :

« Dans le village de Tittignano, près de Pise, une petite fille rêvait depuis quelque temps assez fréquemment que le corps d'une sainte était enseveli sous la cuisine de la maison de ses parents. Tout d'abord, on la prit pour une exaltée. A la longue, cependant, on fut frappé de l'insistance qu'elle mettait à raconter toujours le même rêve, et on fouilla le sous-sol de cette cuisine. A quelques mètres de profondeur, on trouva un corps intact dans l'attitude du sommeil. L'émoi fut grand. Des spécialistes s'assemblèrent, examinèrent le corps et finalement conclurent que l'on se trouvait en présence de la Bienheureuse Cherardesca, logée vers l'an 1200 dans les environs de ce village.

« Le corps ainsi retrouvé sera prochainement transporté à Pise, où des fêtes solennelles seront organisées à cette occasion. »

La " Miraculée " de Longpont

Le 6 juin dernier, un prêtre écrivait à notre directeur la lettre suivante :

Rueil (Seine-et-Oise), 6 juin 1906.

MONSIEUR GASTON MERY,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais, sachant votre spécialité dans le domaine du Merveilleux, j'ai pensé que vous pourriez être heureux de savoir ce qui vient d'arriver à la fille d'un Juif, dans un pèlerinage qu'elle faisait lundi dernier au sanctuaire de Notre-Dame de Bonne Garde, à Longtpont, près de Montlhéry.

Cette pauvre fille, âgée de quelques années en plus de ses vingt ans, est catholique depuis deux ans ; depuis cette conversion elle est reniée par son père M. E...

Par suite d'une ankylose tuberculosée d'une jambe, on l'avait mise dans un ouvroir des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, sur la paroisse de Saint-Pierre de Montmartre. C'est un médecin de l'hôpital Saint-Joseph qui la soignait. Il l'avait déclarée incurable.

Avant-hier lundi, elle vint en pèlerinage à Longpont, où tous les ans à la Pentecôte il y a un triduum pendant lequel on sort cinquante châsses de reliques dans une procession qui se déroule jusque dans le parc de la famille Say.

Donc lundi, sa jambe emplâtrée, et marchant fortement déhanchée sur sa canne, la demoiselle E... était venue à Longpont. A dix heures moins le quart, moment de la communion à l'autel de la Vierge, elle s'approcha de la Sainte table, communia et au même moment,ressentant un craquement instantané dans la jambe malade, elle se trouva guérie au point de pouvoir faire la génuflexion et de s'agenouiller à sa place. La messe se passa sans autre incident. A la procession qui suivit, elle se mit avec tout le monde, et arrivée devant le château des Say, elle se dit : « Mais je n'ai plus besoin de ma canne, je ne souffre plus ». Elle donne sa canne à une compagne, va remplacer une porteuse de châsse pendant au moins cinq cents mètres, rentre à l'église, demande aux sœurs de la débarrasser de son emplâtre qui la gênait et qui avait empêché la constatation de sa guérison ; et aussirôt débarrassée elle se met à marcher aussi droit que toutes ses compagnes, à leur surprise générale. Ce fut une explosion de joie dans l'église. La malade alla porter son emplâtre et sa canne à l'autel de la Vierge. Un médecin qui se trouvait là, put constater que la demoiselle E... n'éprouvait plus aucun mal.

Actuellement l'enquête se poursuit, mais comme il s'agit d'une juive convertie, fille reniée de juif, il y a peut-être sujet intéressant pour vous, et votre compétence peut nous être de grande utilité.

C'est dans ce but que je me suis permis de vous écrire; moi, simple pèlerin d'hier, habitué depuis vingt ans à aller à Longpont.

Daignez, Monsieur, etc.

Abbé X...

Au reçu de cette lettre, je me rendis à l'hôpital Saint-Joseph. Mais la malade ne s'y trouvait plus. Au lendemain de son pèlerinage à Longpont, où chacun avait pu constater qu'elle marchait facilement sans s'aider d'une canne, la jambe délivrée de l'appareil plâtré qui l'avait emprisonnée pendant si longtemps, Mlle E... avait été envoyée à la campagne, dans un autre asile dirigé aussi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Mais je pus voir le docteur Le Bec, qui l'avait soignée. L'aimable docteur dut réfléchir un instant pour recueillir ses souvenirs.

« Oui, me dit-il, je me rappelle que j'ai soigné Mlle E..., mais il me semble bien qu'elle n'avait point une ankylose tuberculosée. Elle souffrait seulement d'une arthrite inflammatoire. Nous avons réussi à empêcher la tuberculose, grâce à un traitement qui n'a pas duré moins de dix-huit mois. Au moment où la malade est allée à Longpont, elle était en bonne voie de guérison, bien que sa jambe fût encore enfermée dans un appareil. Sans doute, quand Mlle E... vit la procession passer, elle crut, son imagination aidant, qu'une force mystérieuse la poussait. Elle a laissé sa canne et elle a marché.

« Je vous l'avoue, je vois difficilement un miracle dans cette guérison. Tout n'est d'ailleurs pas fini. Il faut attendre. Je reverrai Mlle E... dans un mois. Alors seulement je pourrai être fixé sur son cas.

« Je suis d'autant plus à l'aise, ajoute le docteur Le Bec, pour m'exprimer ainsi, que je suis catholique et que je ne suis nullement réfractaire à l'idée du miracle. J'ai pu en constater plusieurs, moi-même, à Lourdes ».

On le voit : d'après le dire même du docteur qui a soigné Mlle E... la guérison serait plutôt due à une sorte d'auto-suggestion qu'à un miracle. En tout cas, bien loin d'être regardée comme incurable, l'affection dont elle était atteinte était, au contraire, considérée comme à peu près guérie au moment de l'incident de Longpont.

En présence de l'émoi qu'a causé cet incident dans les milieux religieux, il nous a paru intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, en même temps que le récit d'un témoin de la « guérison », l'opinion du médecin qui avait traité la malade. Entre les deux opinions, nos lecteurs jugeront.

JOSEPH SUBRA.

L'Ame de Sœur Alix de Thélieux

(Suite et fin. Voir le numéro du 1er juin.)

---

4. Le corps de la défunte. — L'abbesse résolut, avec son conseil, de réclamer le corps de la défunte et de le faire transporter au couvent. On consulta d'abord l'âme, pour savoir si elle aurait plaisir à ce que son corps fût enterré dans le monastère; elle témoigna aussitôt qu'elle le désirait vivement. C'est pourquoi l'abbesse l'envoya prendre au cimetière du village où il avait été déposé, et on le transporta décemment à l'abbaye A mesure que le cortège approchait, l'esprit faisait un plus grand bruit autour de la jeune religieuse. Lorsque le corps parvint à la porte de l'église, l'Esprit frappait plus fort que jamais sous les pieds de sœur Antoinette. Un service solennel fut célébré. La caisse qui contenait le corps de la défunte fut placé dans une tombe de la chapelle de la Sainte-Vierge; on la couvrit simplement d'un drap mortuaire.

5. L'autorité ecclésiastique. — François de Rohan, archevêque de Lyon, avait pour coadjuteur ou auxiliaire Mgr Barthélemy Dubois. Ce prélat crut devoir faire appel aux lumières de l'abbé Adrien de Montalembert, aumônier et ambassadeur de François Ier, pour un événement aussi extraordinaire que celui dont nous parlons.

L'évêque coadjuteur et l'abbé de Montalembert se rendirent au monastère de Saint-Pierre, le dimanche de la Septuagésime, 17 février 1527. Ils trouvèrent l'église du couvent occupée par près de quatre mille personnes. Il ne fut pas possible d'ouvrir la porte ordinaire, parce que la foule aurait envahi le monastère. « Le peuple qui se donnait bien garde que de-« viendrions, aperçut que l'on voulait ouvrir quelque « huys, pour nous faire entrer. Incontinent s'avancè-« rent et par force au-dedans voulaient entrer. Lors « fûmes contraints de demeurer encore en la chapelle, « où nous étions premièrement, tant était grande la « presse... On nous avait ouvert une grande porte « par où entre le charroy, et entrâmes dedans, et fut « ladite porte vitement close; et entra mon dit sei-« gneur le Révérend, et nous avec lui; ensemble « aucuns de nos gens, et autres vénérables gens d'é-« glise, auxquels fut fait commandement exprès sous « peine d'excommunication de ne rien révéler de ce « qu'ils verraient ou entendraient. »

Toute la communauté était réunie dans la salle capitulaire. Le prélat interrogea la jeune religieuse sur l'Esprit qui la suivait. Aussitôt l'on entendit quelques coups sous les pieds de la jeune fille. On parla de plusieurs choses concernant le soulagement et la délivrance de la pauvre âme.

On lui adressa des questions de pure curiosité; elle ne répondit pas.

On avait fait entrer un marchand, fort bon chrétien, qui, ayant parfois acheté des débris de reliquaires et de croix, craignait que ces objets n'eussent été volés au monastère. On consulta l'Esprit, qui fit signe que non. Le marchand fut très satisfait de cette réponse.

Comme la nuit s'approchait, le prélat renvoya à un autre jour ce qu'il y avait à faire pour s'assurer de la réalité de l'événement. Il récita le psaume *De profundis*, auquel les religieuses répondirent. L'Esprit frappait continuellement des coups secs, comme s'il eût été sous terre. On lui demanda si ces prières l'avaient soulagé; il fit signe que oui.

« Après le conseil tenu par les assistants » (dit « l'abbé de Montalembert) je fus chargé de mettre « ordre en cette affaire et de composer les cérémo-« nies, exorcismes, conjurations et adjurations qu'il « convenait de faire pour savoir la pure vérité de cet « Esprit, et pour connaître si c'était véritablement « l'âme de la défunte, ou bien quelque mauvais esprit « qui feignît d'être bon pour abuser les pauvres « religieuses. »

L'abbé de Montalembert prescrivtt à sœur Antoinette et à deux autres religieuses qu'elle désignerait, de réciter chacune dix psaumes par jour, trente en tout, en mémoire des trente deniers pour lesquels Judas vendit Jésus-Christ aux Juifs; le psautier devait être terminé en cinq jours, afin que Notre-Seigneur daignât, en l'honneur de ses cinq plaies, abréger le temps de la peine que la pauvre âme endurait.

D'autres personnes de la compagnie firent les mêmes prières. D'autres distribuèrent de grandes aumônes. D'autres firent dire des messes pour la délivrance de l'âme. Il y en eut qui jeûnèrent et firent abstinence.

6. Les exorcismes. — Le vendredi 22 février, fête de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche, l'évêque coadjuteur et l'abbé de Montalembert se trouvèrent à la porte de l'abbaye dès six heures du matin. Ce dernier avait envoyé dès la veille la note de tout ce qu'on devait faire et préparer.

Mgr l'évêque prit son rochet, et se rendit à la salle capitulaire. L'official du diocèse, les deux confesseurs du monastère et trois autres vénérables prêtres étaient présents.

Tous les assistants s'étaient confessés.

Le prélat fit l'eau bénite et en jeta de toute part, en invoquant le secours divin.

Il récita l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*, et s'assit.

L'abbesse et une religieuse des plus âgées amenèrent la jeune sœur que l'Esprit suivait; elle se mit à genoux devant le prélat, sur un grand marchepied qu'on avait apporté, pour mieux entendre les coups que l'Esprit donnerait.

Le prélat fit le signe de la Croix au front de la jeune religieuse, et la bénit en ces termes :

« *Benedictio super caput puellae.*
« *Benedictio Dei omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus « Sancti descendat super te, filia, et maneat semper : per « quam adversae partis a te vires, et machinamenta repel- « lantur. Sitque per manus nostras ita divina virtute per- « cussus inimicus : quatenus te famulam Dei, ablatis terro- « ribus universis, aufugiens relinquat, quo tibi quietis et « pacis sura restituantur. Adiuratus per eum qui venturus « est iudicare vivos et mortuos et sæeulum per ignem. « Amen.* »

Plusieurs autres exorcismes et adjurations furent faits dans le but de chasser le mauvais esprit.

Pendant ce temps, la jeune religieuse se tint à genoux sur le marchepied ; tous les assistants avaient les yeux fixés sur elle ; or l'esprit de la défunte ne fit aucun mouvement.

Les cierges furent éteints en signe de malédiction. Le prélat frappa plusieurs fois la terre du pied, en excommuniant et chassant le diable, supposé qu'il fût près de la jeune religieuse. Il jeta partout de l'eau bénite, en disant à haute voix : *Discedite omnes qui operamini iniquitatem.* Trois prêtres, en aube et étole, parcoururent tout le monastère, en répandant l'eau bénite, et prononçant la même formule. Lorsqu'ils rentrèrent dans la salle capitulaire, ils dirent à l'évêque : *Ibi ceciderunt, qui operantur iniquitatem, expulsi sunt, nec potuerunt stare.*

L'évêque prit les ornements sacrés et entonna le *Veni creator spiritus*, et dit ensuite la messe votive de l'Esprit-Saint. A l'offertoire, la jeune religieuse se leva, et vint offrir un pain blanc et une bouteille de vin ; cette offrande fut aussitôt envoyée aux pauvres.

7. Les paroles de l'Évêque. — La messe finie, le prélat s'assit sur son fauteuil, et tous les assistants et les religieuses s'étant rangés, il dit :

« Mes Seigneurs et bons amis, nous avons déjà en « votre présence grandement commencé à procéder « à notre affaire. Car premièrement, nous avons con- « juré le mauvais esprit, jeté et excommunié, si « d'aventure il y eût été, suivant cette jeune reli- « gieuse, par quoi nous connaissons quasi évidem- « ment que ce que c'est n'est que de la part de Dieu. « Je veux pourtant en savoir davantage, en interro- « geant cette âme ou cet Esprit, afin que, lorsque « nous connaîtrons la vérité par lui-même, nous puis- « sions, avec votre bon conseil, pourvoir plus ample- « ment ».

Cela dit, la jeune religieuse s'assit sur une chaise basse qu'on mit sur le marchepied.

Quatre personnes portèrent le corps de sœur Alix, dans une caisse de bois qui était recouverte d'un drap mortuaire.

L'évêque se disposa à conjurer l'esprit de la défunte, dont les ossements étaient présents. D'abord il bénit le nom de Dieu, en disant à haute voix : *Sit nomen Domini benedictum.* Puis : *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* Les assistants répondirent. Puis il conjura l'Esprit dans les termes suivants :

« O Esprit, qui que tu puisses être, d'adverse « partie ou de Dieu, qui poursuis depuis longtemps « cette religieuse ; par Celui qui fut conduit devant « Caïphe, et accusé et interrogé, et ne voulut rien « répondre jusqu'à ce qu'il fût conjuré au nom de « Dien vivant, auquel il répondit aussitôt qu'il était « véritablement Fils de Dieu le Tout-Puissant ; à « l'invocation du quel terrible nom, au ciel, sur terre « et en enfer soit révérence faite ; par la vertu de ce « même Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ » (à ce moment tous les assistants se mirent à genoux), « je « te conjure et te commande de me répondre ouver- « tement, autant que tu le pourras et que la volonté « divine te le permettra, sur tout ce que je te deman- « derai, sans rien cacher ; en sorte que je puisse en- « tendre clairement toutes les réponses, ainsi que « tous les assistants, afin que chacun de nous ait « occasion de louer et magnifier les hauts secrets de « Dieu le Créateur, qui règne à jamais dans tous les « temps infiniment. » Et tout le monde répondit *Amen.*

Il se fit un grand silence ; tous les assistants avaient les yeux fixés sur la jeune religieuse.

8. Le dialogue entre l'Evêque et l'ame du Purgatoire. — Voici les questions qui furent faites à l'Esprit et ses réponses :

« — Dis-moi, Esprit, si tu es véritablement l'âme de « sœur Alix, depuis longtemps morte, et jadis sacris- « tine de ce lieu ? — L'âme répond : *Oui.*

« Les ossements apportés ici sont-ils de ton corps ? « — *Oui.*

« Dis-moi ouvertement si tu vins suivre cette jeune « religieuse aussitôt que tu sortis de ton corps ? — *Oui.*

« Y a-t-il quelque ange avec toi ? — *Oui.*

« Est-ce un ange bienheureux ? — *Oui.*

« Ce bon ange te conduit-il partout où tu dois aller ? « — *Oui.*

« Est-ce le bon ange qui pendant ta vie te fut donné « pour gardien par la Providence divine ? — *Oui.*

« Quel est le nom de cet ange ? — *Pas de réponse.*

« Ce bon ange est-il de la première hiérarchie ? — « *Pas de réponse.*

« Est-il de la seconde hiérarchie ? — *Pas de réponse.*

« Est-il de la troisième et haute hiérarchie céleste ? « — *Oui.*

« Ton bon ange fut-il séparé de toi dès que tu fus « morte ? — *Non.*

« Est-ce qu'il ne t'a pas laissée quelquefois ? — *Non.*

« Ton bon ange t'encourage-t il et te console-t-il « dans toutes les afflictions et peines ? — *Oui.*

« Peux-tu voir d'autres bons anges que le tien, et en « vois-tu ? — *Oui.*

« L'Ange de Satan n'est-il pas avec toi ? — *Pas dc « réponse.*

« Ne vois-tu point le diable ? — *Oui.*

« Je te conjure de me dire, au nom de Dieu, s'il y a « véritablement un lieu nommé *Purgatoire*, où sont les

« âmes que la justise divine condamne à être enfer-
« mées ? — L'Esprit répond : *Oui.*

« As-tu vu punir quelques âmes en Purgatoire ? —
« *Non.*

« As-tu vu en Purgatoire quelques personnes que
« tu avais connues en ce monde ? — *Oui.*

« Y a-t-il en ce monde quelque douleur ou quelque
« souffrance qui puisse être comparée aux peines du
« Purgatoire ? — *Aucune réponse.*

« N'as-tu pas avec toi quelque lumière par laquelle
« tu puisses voir ou connaître ? — *Pas de réponse.*

« Lorsque quelqu'un fait quelque œuvre de piété
« pour te soulager, connais-tu tant la personne que le
« bien que l'on fait pour toi ? — *Oui.*

« As-tu été quelques moments sans souffrir depuis
« que tu es morte ? — *Oui.*

« As tu éprouvé le repos le jour du vendredi saint,
« en honneur de la Passion de Notre-Seigneur ? — *Oui.*

« As-tu été en repos le saint jour de Pâques, en
« honneur de la glorieuse résurrection ? — *Oui.*

« Le repos t'a-t-il été accordé le jour de l'Ascen-
« sion ? — *Oui.*

« Dis-moi si tu as été en repos le jour de la Pente-
« côte, ainsi que le jour de Noël ? — *Oui.*

« En honneur de la Sainte Vierge Marie, as-tu été
« en repos le jour de ses fêtes ? — *Oui.*

« As-tu été soulagée à la Toussaint ? — *Oui.*

« Dis-moi si les âmes du Purgatoire sont en repos
« le jour des Trépassés ? — *Oui* (1).

« Connais-tu l'époque où tu seras délivrée de la
« peine ? — *Non.*

« Dis-moi si depuis le jour où tu as quitté ce monde
« pour l'autre, tu as été transportée quelquefois aux
« joies des Saints glorieux, par la volonté divine ? —
« L'Esprit répond *oui.*

« Dis-moi si tu pourras être délivrée par des jeûnes ?
« — *Oui.*

« Par des prières ? — *Oui.*

« Par des aumônes ? — *Oui.*

« Par des pèlerinages ? — *Oui.*

« Dis-moi si tu pourrais être délivrée par les prières
« de cette jeune fille à laquelle tu as été envoyée ? —
« *Oui.*

« Le Pape a-t-il le pouvoir de te délivrer par son
« autorité papale ? — *Oui.*

« Dis-moi, au nom de Dieu, si tu as pris quelque
« corps, ou quelque instrument pour produire le bruit
« que tu fais ? — *Non.* »

(1) Un grand nombre de théologiens pensent que les âmes du Purgatoire ne souffrent pas le dimanche et les jours de fête. C'est ce qu'enseigne, entre autres, Saint Pierre Damien, en ces termes : « Sachez que d'après les pieuses opinions et sentiments d'hommes illustres, les âmes des défunts reposent le dimanche et sont retirées de leurs souffrances. *Scias quod secundum virorum illustrium pias opiniones atque sententias quaelibet animae defunctorum in diebus dominicis requiescunt, atque feriantur* » (Lib. 2, Epist 14, ad Desider.). Le cardinal Baronius a embrassé ce pieux sentiment ad ann. 1056. On peut consulter aussi les *Analecta iuris pontificii,* 8e série, col. 1871.

Le prélat écrivit les questions et les réponses. L'abbé de Montalembert en prenait note. Voici ce qu'on lit dans la relation adressée au roi François Ier : « Sire, il vous convient savoir que à chacune reponce de *ouy*, ou de *non*, ledict evesque avait ancre et papier, pour signer et marquer ce que l'Ame respondoit. Et tout ce que vous avez ouy, je l'ai diligemment recueilly ; car j'étois auprès dudict seigneur et lui baillois la plume pour le signer, quand il estoit heure. »

Après avoir ainsi interrogé et examiné l'âme, le prélat lui parla en ces termes :

« Ma chère sœur, tu vois ici comment cette hono-
« rable et dévote compagnie est assemblée pour prier
« Dieu le Créateur, afin qu'il lui plaise de mettre fin
« aux peines et douleurs que tu souffres, et te veuille
« recevoir en la compagnie de ses bienheureux anges
« et saints du paradis. »

Pendant que l'évêque disait ces paroles, l'esprit frappait très fort.

9. Les cérémonies de l'absoute. — On procéda à l'absoute. Le prélat entonna le *Miserere*, et les assistants le poursuivirent. Les religieuses entouraient le cercueil ; sœur Antoinette fut mise au chef du corps. L'esprit témoignait une grande joie du soulagement que ces prières lui apportaient. Le psaume terminé, la jeune fille, comme représentant la défunte, entonna : *Libera me Domine de morte æterna.* Le prélat acheva l'absoute, en jetant l'eau bénite sur le cercueil.

Il était midi. On permit aux religieuses d'aller dîner ; mais aucune ne voulut se retirer. La jeune fille demeura agenouillée près du cercueil. L'évêque se levant, dit à haute voix : « Mes bonnes dames, sœurs et filles, je vous fais savoir que notre sœur Alix ne peut être en repos, et nous ne pouvons l'absoudre plénièrement, si vous, Madame l'abbesse, et toutes vous autres, mes chères sœurs, ne lui pardonnez généreusement et de bon cœur, et ne la tenez quitte de tout ce qu'elle a pu prendre et emporter du monastère, ou qu'elle a laissé prendre d'une manière quelconque, autant qu'il vous appartient et que vous le pouvez, savez et devez. Il faut donc que vous consentiez à son absolution. »

La jeune fille se lève ; en la personne de la défunte, elle va s'agenouiller aux pieds de l'Abbesse et demande pardon, en ces termes : « Ma révérende mère, ayez merci de moi, en l'honneur de Celui qui pendit en la Croix pour nous racheter, et veuillez consentir à mon absolution. »

Tous les assistants fondirent en larmes. Lorsque l'Abbesse put ravoir sa parole, elle répondit avec une grande bonté : « Ma fille, ma mye, je vous pardonne, et consens à votre absolution. » Toutes les religieuses, aux pieds desquelles sœur Antoinette alla se mettre à genoux en demandant pardon, consentirent pareillement à l'absolution de la défunte.

Alors le prélat se leva et dit : « Seigneur Dieu, bon
« Jésus, prince de tous les rois de la terre, qui nous

« avez tant aimés, qui nous avez lavés de nos péchés « dans votre précieux sang, je vous prends à témoin « de la vérité, au nom de votre pauvre créature. Et « vous aussi, bienheureuse Vierge Marie, et vous, « glorieux anges et archanges, toute la cour céleste, « ciel et terre, et généralement toute nature et créa- « ture, je vous prends à témoin contre l'ennemi accu- « sateur de notre sœur, comme quoi la mère Abbesse « et toutes ses religieuses lui ont pardonné, et ont « consenti à son absolution. »

La jeune fille récita le *Confiteor*, et le prélat prononça l'absolution en ces termes :

« Dominus noster Jesus Christus per suam sanctam « et piissimam misericordiam, et per meritum suae « benedictae Passionis, te absolvat. Et ego auctoritate « apostolica, qua fungor, mihi commissa, te absolvo « ab universis criminibus et peccatis tuis, et excessi- « bus quantumcumque gravibus, et enormibus. Dando « tibi plenariam omnium peccatorum tuorum absolu- « tionem, et remissionem generalem. Remittendo tibi « poenas purgatorii. Restituendo te primae innocen- « tiae, in qua baptizata es. In quantum claves sanctae « Matris Ecclesiae se extendunt. In nomine Patris et « Filii et Spiritus Sancti. »

La jeune religieuse répondit *Amen*. Le prélat donna sa bénédiction accoutumée, et les pardons de sa puissance ordinaire. Et tout le monde se retira en paix.

10. La cessation de toute peine. — Tout ce qui précède se passa le 22 février. Trois jours après, l'abbé de Montalembert se rendit seul au couvent.

« Sitôt que l'on tira la clochette pour m'ouvrir, l'Ame, qui était avec la jeune fille à l'église, commença à témoigner de la joie, à la surprise de la jeune fille et des autres qui étaient avec elle, et qui n'en pouvaient deviner le motif. Cela dura jusqu'à ce qu'on vînt avertir l'abbesse que j'étais au parloir. L'abbesse ne voulut appeler la jeune fille que lorsque je la demanderais. Mais l'Esprit ne cessa pas de faire du bruit et de soulever la jeune religieuse de terre, jusqu'à ce que l'abbesse l'eût appelée au parloir. L'abbesse me dit : N'entendez-vous pas comment notre bonne sœur Alix vous salue, et quelle fête elle fait par amour pour vous. Je vous assure qu'elle soulève de terre notre sœur Antoinette. J'entendis fort bien (ajoute de Montalembert) qu'elle frappait joyeusement, et il me sembla qu'elle n'était plus sous terre comme auparavant. En effet, les dames, et la jeune sœur, qui le savait beaucoup mieux que les autres, tenaient pour certain que l'Ame était sur la terre depuis le moment de son absolution. Cela me consola entièrement. Je voulus en savoir davantage, et je lui demandai de me dire si elle était entièrement délivrée des peines du Purgatoire, et, comme signe, de frapper distinctement neuf coups, en souvenir des neuf chœurs des anges. Aussitôt elle frappa neuf coups parfaitement distincts qu'on put compter à loisir. Je lui demandai encore : Ma chère sœur, êtes-vous vraiment hors de toute peine ? Elle répondit : « Oui, véritablement. »

11. Le retard de la vision éternelle. — Deux jours après, l'évêque coadjuteur et l'abbé de Montalembert firent une nouvelle visite au couvent. C'était par conséquent le 27 février. Voici ce que rapporte l'abbé de Montalembert dans sa Relation adressée au roi François Ier : « Nous eûmes une assez longue conversation avec l'âme de la défunte, et lui demandâmes pourquoi elle était retardée de la vision éternelle. La conclusion fut que, quoique la peine et le tourment du Purgatoire eussent cessé pour elle, il fallait pourtant qu'avant d'aller au ciel on accomplît pour elle certaines choses que divers motifs m'empêchent de manifester présentement. L'Ame demanda instamment qu'on ne communiquât cela qu'à Votre Majesté C'est pourquoi Mgr l'évêque, Madame l'abbesse, la jeune sœur Antoinette, toutes les religieuses, et l'Esprit en sa mode, me commandèrent et prièrent de prendre la charge de vous le faire savoir. »

Après que l'Ame eût reçu la dernière bénédiction rapportée plus haut, il lui avait été commandé au nom de Dieu, et par l'obéissance que tout chrétien doit à l'Eglise, de donner aux religieuses un signe visible de son entière délivrance, avant de monter au ciel et de dire un dernier adieu aux habitants de la terre.

12. Apparition sans paroles. — Le 20 mars, veille de saint Benoît, patriarche de l'Ordre, vers neuf heures du soir, la jeune sœur Antoinette de Grolée, rentrant dans sa cellule pour se coucher, vit derrière elle une religieuse d'assez grande taille. Elle crut que c'était quelqu'un du monastère. Mais dès qu'elle fut entièrement entrée, elle vit que c'était une autre personne, ce qui lui causa, non de la frayeur, mais un certain saisissement. La défunte tourna le visage vers la jeune sœur, mais celle-ci ne put pas la voir, parce que le voile était si bas qu'on ne pouvait voir la face, et sœur Antoinette n'osa pas regarder ouvertement. L'apparition changea de place trois fois, et disparut à un coin de la chambre. Antoinette se mit à genoux, et pensa que c'était sœur Alix. Elle fit le signe de la croix et se recommanda à Dieu, à la Sainte-Vierge et aux saints anges. Puis elle alla se coucher sans en parler à personne.

13. Les adieux. — Vers onze heures, la jeune sœur s'éveille, et aussitôt une voix assez faible l'appelle et lui dit : « Chère sœur Antoinette, Antoinette ma « bonne amie, au nom de Dieu, et par son ordre, je « viens à vous pour vous faire certaine de mon état, « et prendre congé de vous et de toutes les reli- « gieuses d'ici, et donner un signe évident de mon « départ, comme il me fut commandé après mon « absolution. Ainsi cette nuit à matines, je ferai un si « grand bruit, je frapperai si fort que vous n'avez « jamais rien entendu de pareil, et de si merveilleux ; « ce sera lorsqn'on chantera les louanges du très-haut « Seigneur notre Créateur qui, par sa bonté, m'a « rachetée de la mort éternelle. Vers l'heure où le bon

« évêque me donna sa dernière bénédiction et où vous « répondîtes clairement *Amen*, je dois laisser ce misé« rable monde, et aller prendre le bonheur qui ne « finira jamais. Vous ferez savoir cela à toutes nos « bonnes sœurs, afin qu'elles ne s'effraient pas des « signes que je ferai.

« Sachez, ma chère amie, que ce sont les prières de « la bienheureuse Mère de Dieu qui m'ont délivrée du « péril de la damnation éternelle et m'ont replacée « dans le chemin du salut. A l'heure de ma mort, je « ne fus pas brûlée par le terrible feu du Purgatoire, « je ne fus pas plongée dans les puits infernaux; mais « je fus envoyée dans l'air ténébreux pour y accomplir « ma dure pénitence, qui devait durer trente-trois « ans, par juste sentence divine. Jusqu'à l'heure où « je fus absoute, j'ai tant souffert d'affliction et de « peine, qu'il n'est pas de créature qui le puisse racon« ter. Mais sachez que mon bon ange ne m'abandonna « jamais. Au contraire, il me consolait continuellement « dans ma terrible affliction. C'est pour me délivrer « de cette peine qu'il obtint de Dieu que je vous fisse « connaître par certains signes la grande nécessité où « j'étais. Et bien m'en a valu, car j'ai maintenant « achevé le terme de mes douleurs, grâce à vous, ma « chère sœur, à qui j'ai été spécialement envoyée, « selon mon désir et ma demande ; grâce aussi aux « continuelles prières des bonnes sœurs de ce monas« tère, et aussi par le travail et la grande instance des « deux personnages qui m'ont vigoureusement et « hardiment tirée et arrachée par une autorité miséri« cordieuse et charitable, du Purgatoire où j'étais. « Béni soit le Créateur, qui leur donna la hardiesse « et le courage de révoquer la juste sentence qui « avait été portée contre moi. Je m'en souviendrai « dans tous les siècles et je les en récompenserai « de tout mon pouvoir par mes prières devant « Dieu. »

14. La dévotion a la Sainte Vierge. — « Je dois « maintenant partir, chère sœur, et je ne vous par« lerai plus. Je veux pourtant vous dire ce qui me « valut de la Sainte Vierge la grâce qu'elle m'obtint « de Notre-Seigneur son cher Fils, de n'être point « damnée comme les péchés de ma vie le méritaient « et requéraient. Sachez, ma chère sœur, que jadis le « glorieux saint Jean Evangéliste, secrétaire et garde « de la bienheureuse Mère de Dieu, composa cinq « belles oraisons, chacune commençant par une des « lettres du très saint nom *Maria*, en l'honneur des « grandes douleurs qu'elle souffrit pour Notre-Sei« gneur. La première oraison commence ainsi : « *Mediatrix Dei et hominum, et fons vivus indesinenter* « *rivos fundens copiosiæ gratiæ*, *Maria*. La seconde « est ainsi : *Auxiliatrix omnium et pacis æternæ con-* « *dimentum*, *Maria*. La troisième : *Reparatrix debi-* « *lium et vulneratæ animæ efficacissima medicina*. La « quatrième est comme il suit : *Illuminatrix peccato-* « *rum et lucerna salutiferæ gratiæ*, *Maria*. La cin« quième : *Alleviatrix miserorum quos damnabiliter* « *moles opprimit vitiorum finisque nostræ miseriæ* « *Maria*. Je vous dis véritablement, chère sœur, que « ces prières en honneur des douleurs que la pieuse « Mère souffrit pour son Enfant béni lui sont si « agréables, qu'il récompensera abondamment ceux « qui les réciteront, et ne les laissera pas tomber « dans la damnation éternelle, par respect pour sa « Mère. »

L'âme parla encore à la jeune fille ; mais la voix s'affaiblit, on aurait dit qu'elle était lasse, et elle parlait fort vite. Quoique l'apparition fût très rapprochée de la jeune sœur, la voix qui lui parlait était loin d'elle ; on aurait pu croire que c'était une personne à l'article de la mort. A la fin, sœur Alix dit : « Il est temps que « je m'en aille ; je vous dis adieu, en vous remerciant « de ce que vous avez fait pour moi; je remercie « aussi tous ceux qui se sont intéressés à moi. Je « prierai Dieu de vous faire la grâce de parvenir « bientôt au lieu où je vais. Vous me recommanderez « à mes pieuses sœurs et à tous ceux qui ont pris part « à ma délivrance. »

La parole lui manquait peu à peu. L'apparition disparut dès qu'on frappa à la chambre de la jeune fille pour aller à matines. Il était près de minuit. La jeune religieuse fut extraordinairement consolée des bonnes paroles que l'Esprit lui avait dites. Il y eut plusieurs choses dont elle ne se souvint pas, ou qu'elle ne voulut pas communiquer. Elle se leva pour chanter matines, que l'on entonna dès qu'elle entra à l'église.

15. Les signes de la délivrance. — A peine avait-on commencé *Venite exultemus*, que l'on entendit un vacarme indescriptible. On aurait pu croire que mille personnes criaient à la fois. Les religieuses pensaient que tout Lyon entendait ce bruit, et même qu'il se propageait aux environs. Pendant que les religieuses pâlissaient de surprise et de frayeur, la jeune Antoinette de Grolée se mit à sourire, et rassura tout le monde en disant : « Mes bonnes sœurs, n'ayez aucune « crainte; c'est notre sœur Alix de Thelieux qui nous « fait ses adieux. C'est aujourd'hui qu'elle montera au « ciel. Elle m'a parlé longuement cette nuit, et elle « annonça son départ. Rassurez-vous donc, mes « chères dames et sœurs, et louez Dieu de ce qu'il « veut bien nous donner des signes si évidents. » Ces paroles calmèrent tout le monde.

Dans la journée du même samedi 21 mars, fête de saint Benoît, l'office avait été long, à cause de la solennité de cette fête. Les Dames étaient à table, et la lecture étant commencée, le bon esprit de sœur Alix entra au réfectoire et frappa trente-trois coups bien distincts et séparés l'un de l'autre, pour indiquer que la pénitence de trente-trois ans à laquelle Dieu l'avait condamnée avait été beaucoup abrégée. On vit ensuite au milieu du réfectoire une lumière si brillante et si éclatante, que les bonnes religieuses pouvaient à peine la regarder. Cette lumière dura un

demi-quart d'heure. Lorsque la dernière clarté fut entièrement dissipée, les sœurs allèrent à l'église chanter *Te Deum*, en présence d'une infinité de peuple.

16. Fin de la relation au roi François Ier. — L'abbé de Montalembert termine ainsi sa relation : « Certes, Sire, si voyés orendroit (maintenant) comme ladite âme fut délivrée et sa peine tranchée et muée, et arrêtée par l'authorité de Notre-Seigneur a donnée à son Eglise. Car si tôt que ledit esprit fut absous de peine et de coulpe, la justice divine lascha les griffes et serres cruelles et chaisnes et liens dont étoit lié cette povre âme... Sire, après Dieu et sa bienheureuse Mère, ayez votre refuge au saint ange, qui a la garde de vous. Car par lui si vous la requerez, moult prestement vous serez aidé. Derechef ayez recours aux saints anges qui sont autour de vous, outre iceux de votre garde ordinaire, lesquels vous furent ordonnés de Dieu pour vous garder et conseiller en la dignité où vous êtes constitué, dès l'heure que vous eûtes le sceptre royal. Et à tous rois la glorieuse Providence divine en envoie tant et en si grand nombre qu'il lui plaît, aux uns plus, aux autres moins. Encore, très cher Sire, vous est-il nécessaire que vous connaissiez et vous approchiez du Prince, qui a reçu de Dieu d'une manière spéciale la garde de votre royaume de France, et que vous l'invoquiez, car il a une grande autorité de Dieu et puissance. Très cher Sire, et mon très magnifique et Souverain Prince, je, votre très humble orateur et aumônier, vous supplie qu'il vous plaise de votre benigne grâce avoir agréable ce petit mien travail. Et quoique le langage soit rude et mal orné, toutefois il est véritable. Car en tout ce présent traité, je n'écris chose que je n'ai entendue par moi-même, ou appris et su par la jeune fille même. Lequel soit composé à la confusion des faux hérétiques Luthériens, et leurs sectateurs, et extirpation de leur secte damnable, et assertion décepvable. »

17. Privilège du roi François Ier. — « François, par la grâce de Dieu, Roy de France : aux Prevost de Paris, Bailly de Rouen, Sénéchal de Lyon, et à tous autres Justiciers, Officiers ou Lieutenans, Salut. Nostre cher et bien aimé Maistre Adrian de Montalembert, nous a fait remonstrer que depuis deux ans ença ou environ, à la Requeste et supplication de plusieurs Princes, Seigneurs et Gentilshommes, il a composé et rédigé par escript un Livre intitulé : *La Merveilleuse histoire de l'Esperit qui s'est apparu à Lyon, en l'Abbaye des Nonains ou Religieuses de Saint-Pierre*, dudit lieu, où ledit de Montalembert a toujours assisté, veu et ouy au vray tout ce qu'il en est advenu, le tout a plain contenu et déclaré oudit Livre ; le commencement duquel qui estoit en latin, il a pour notre récréation et passetemps translaté en françois, qu'il nous a présenté long-temps y a, ledit Livre aorné et décoré de plusieurs belles sentences, auctorités et remonstances, à l'édification, utilité et enseignements de tous bons Chrétiens qui le vouldront veoir et lire ; lequel Livre et Histoire il feroit voluntiers imprimer, si nostre plaisir estoit lui donner et octroyer la permission de ce faire, nous humblement requerant icelle. Pour ce est-il que nous ce considéré, désirans ladicte Histoire estre mise en évidence et lumière. Nous à ces causes et autres à ce nous mouvans, audit Maistre Adrian de Montalembert, avons octroyé et permis, octroyons et permettons, vou ons et nous plaist de grace espéciale par ces Présentes, qu'il puysse et lui loise toutes et quantes fois que bon lui semblera faire imprimer et vendre ledit Livre. Et afin que sans empeschement ou contrariété il puisse faire imprimer. Nous avons inhibé et défendu, inhibons et défendons, et voulons pour vous estre inhibé et défendu à tous Marchands Libraires, Imprimeurs et autres, de quelque état, qualité ou condition qu ils soyent, de ne imprimer ou faire imprimer, ne vendre ledict Livre, si ce ne sont ceulx que ledict Exposant aura fait imprimer jusque à quatre ans après ensuivans et consécutifs, à compter du jour et dacte de la première impression achevée ; et ce sur peine d'amende arbitraire, de confiscation des Livres qu'ils auront imprimez, vendus ou fait imprimer, et vendre, et des dommaiges et intérêts dudit Suppliant. Si vous mandons et commandons, et expressément enjoignons et à chacun de vous endroit soy, si comme a luy appartiendra, que nos présentes grace et liberté, et de tout le contenu en cesdictes Présentes vous faictes, souffrez et laissez ledit Suppliant joyr et user pleinement et paisiblement, sans luy faire, mectre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire : lequel si faict, mis ou donné luy avoit esté ou estoit, reparez ou remettez, ou faites reparer et remettre incontinent et sans délay au premier estat deux. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le dixième jour d'octobre, l'an de grace mil cinq cens vingt huyt, et de notre règne le quatorzième. »

18. Lettre du cardinal de Tencin a l'abbé Lenglet du Fresnoy. — « Lyon, 18 octobre 1751.
« J'ai enfin, Monsieur, de quoi satisfaire votre curio-
« sité sur la petite brochure que vous m'avez envoyée.
« Le même Livre, qui contient *la merveilleuse His-*
« *toire*, est dans les Archives de l'Abbaye de Saint-
« Pierre de cette Ville, excepté que l'exemplaire qui
« est ici, a été imprimé à Rouen en 1529 chez Rolin
« Gauthier avec des planches aux différentes cérémo-
« nies. Il y a grande apparence, que par l'usage fré-
« quent que l'on fit d'abord de cet Exemplaire dans
« l'Abbaye, il s'en déchira quelques feuillets. On y
« suppléa par des copies faites à la main sur les pre-
« miers Exemplaires. Ces copies sont mot à mot con-
« formes à votre imprimé, et ce sont les chapitres 16,
« 17 et 28; votre chapitre 28 est pourtant un peu dif-
« férent de celui des Archives de Saint Pierre. Le
« titre est le même, mais la suite en manuscrit est
« telle que la voici.

« Le samedi, 21, jour de mars, fête de M. S. « Benoist, le service avoit été un peu long, et assez « prolixe, à cause de la solennité de leur patron. Les « Dames étoient à table au réfectoire, et la Lecture « commencée, quand le bon esprit de sœur Alix de « Telieux, jadis secrétaire de seans, prochain d'être « reçu en la tryumphante Cité de Herusalem, et faire « son entrée perdurable au Royaume des Bienheu- « reux ; vint au Réfectoire et hurla subitement trente- « trois coups bien disting et séparés l'un de l'autre, si « grands et si merveilleux que c'étoit une chose moult « étrange à ouïr, signifiant par ce nombre de trente- « trois le tems de la pénitence être mué et changé et « abrégé de trente-trois ans et trente-trois jours par « la clémence divine. Ensuite parut au milieu dudit « Réfectoire une lumière si brillante et éclatante, qu'à « peine les bonnes Dames la pouvoient souffrir, et « dura bien ladite lumière près d'un demi quart « d'heure Si leur donna taut de joie que merveilles ; « et quand la dernière clarté fut entièrement dissipée; « elles allèrent et issirent dudit lieu promptement à « l'Eglise avec leur bonne Abbesse, Madame de Tou- « rèles, leur grande Prieure, Madame Magdeleine « de Grolée, et Mme Gabrielle de Dizimieux, Sou- « prieure, et toute cette devote Communauté, et « chanter moult dévotement le *Te Deum laudamus*, en « présence d'une infinité de peuple assemblée au son « des cloches. Certes, Sire, si voyés orendroit comme « ladite âme fut délivrée et sa peyne tranchée et « muée, et arrêtée à son Eglise. Car sitost que ledit « esprit fut absout de peine et coulpe, la Justice « divine lascha les griffes et serres cruelles et chaisnes « et liens dont étoit liée cette, *etc., comme dans votre* « *exemplaire.*

« Le privilège de François I[er] est en manuscrit à la « fin de l'Exemplaire de l'Abbaye, mais en tout con- « forme au vôtre. Enfin dans la suite du tems on a « ajouté en manuscrit à l'Exemplaire de l'Abbaye ce « qui suit, et qui est sans signature :

« On ne peut douter de la vérité de cette histoire, « parce qu'on la sçavait dans cette Maison par la tra- « dition des Dames anciennes qui l'avoient apprise de « celles qui les avoient précédées, lesquelles étoient « témoins oculaires de tout ce qui s'y étoi passé ; et « moi qui l'ai recherchée et enfin trouvée avec beau- « coup de soins, je l'avois apprise dans ma jeunesse « d'une Dame Religieuse d'une grande vertu dans « l'année 1630, lors âgée de quatre-vingt-quatorze ans, « l'avoit apprise de Madame Gabrielle de Beaudeduit « sa tante, qui étoit de ce tems-là, et avoit vécu jusques « presqu'à la fin du siècle passé, qui étoit d'une vie « exemplaire. De plus cet événement si extraordi- « naire fit un effet merveilleux dans le cœur de toutes « ces Dames Religieuses, et leur inspira tant de zèle « pour les observances régulières et de la dévotion « pour la très-sainte Vierge, qu'elles vivoient comme « des Anges. Ainsi le Seigneur, qui par un effet de « sa puissance et de sa miséricorde, tire toujours le « bien du mal, fit grâce à sœur Alix par les prières « de sa divine Mère ; par des voies tout-à-fait extraor- « dinaires donna des nouvelles preuves et marques du « pouvoir qu'il a laissé à son Eglise dans un siècle, « où les Luthériens hérétiques la combattoient cruel- « lement. et augmenta la ferveur à toutes ces Dames « Religieuses, qui l'ayant communiquée à celles « qui les ont suivies jusqu'à nos jours, se répand « toujours de plus en plus dans ce Royal Monastère, « où la jeunesse conserve toujours avec beaucoup de « piété l'exemple de leurs anciennes et les volontés « d'une Abbesse d'un mérite infini et d'un grand zèle « pour la gloire de Dieu et le bien de cette Maison.

« Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous pro- « curer pour l'édition que vous projettez et dont je « recevrai un Exemplaire avec le même plaisir que « tout ce qui vient de votre part. Soyez toujours, « Monsieur, plus persuadé de l'estime avec laquelle je « suis parfaitement à vous.

« LE CARDINAL DE TENCIN. »

« Je ne puis rien ajouter (dit Lenglet du Fresnoy) à ces éclaircissements si exacts et si précis ; j'ai seulement appris par M. *l'abbé d'Atigni*, homme de sçavoir et de mérite, qui demeure à Vienne en Dauphiné, qu'on trouve dans la Bibliothèque des Jésuites de Lyon un Exemplaire manuscrit de cette histoire. Une seule chose m'étonne, c'est la rareté de ce petit Ouvrage, dont cependant il s'est fait deux éditions ; l'une à Paris en 1528 ; c'est celle dont je me suis servi ; et l'autre à Rouen en 1529, qui est dans les archives de l'Abbaye de S. Pierre de Lyon. »

(*Extrait de la relation de l'abbé Montalembert*).

UN CAS DE TÉLÉPATHIE

Un auteur anglais connu, Mme Alice-Elizabeth Dracott, raconte le fait suivant :

« L'année dernière, j'étais dans les montagnes de l'Himalaya, récoltant des anecdotes pour mon ouvrage : *Les contes populaires du Simla*. Je fis alors connaissance avec une charmante petite indienne, qui s'appelait Tchoulny et qui me dit de très beaux contes.

« Quand je partis pour l'Europe, Tchoulny me fit ses adieux et me dit, les larmes aux yeux : « Nous ne nous reverrons plus, Mem-Sahib (Madame). »

« En septembre 1905, j'allais passer trois mois en excursion dans les montagnes du Harz, en Allemagne. Pendant que j'y étais, je fus éveillée, une nuit, par le cri : *Mem-Sahib ! Mem-Sahib !* Sursautant, je répondis en hindoustani : « Ha ! Kaon haï ? » (Quoi ! qui est-ce ?)

« Mais j'étais seule. Je ne reçus aucune réponse. Cependant j'avais l'impression très nette que quelqu'un venait de s'éloigner de mon lit, de passer en

courant et en me jetant un cri d'adieu, et j'étais certaine que c'était Tchoulny et personne autre.

« Le lendemain matin, je racontai le fait à une amie allemande, lui disant que je me sentais certaine que Tchoulny était morte.

« Pour plus de sûreté je m'assurai que personne dans la maison ne savait l'Indoustani.

« J'en écrivis alors à ma sœur dans l'Inde et lui demandai de s'enquérir de Tchoulny.

« Pendant plusieurs mois, je ne reçus aucune réponse, mais par le dernier courrier, ma sœur m'écrivit une longue lettre. En post-scriptum, je lus : « J'allais oublier de vous dire que la pauvre petite femme malade Tchoulny est morte le 11 septembre de l'année dernière.

« C'était exactement la date de l'apparition.

« ALICE-ELISABETH DRACOTT. »

Notre Courrier

QUESTIONS

*Un des collaborateurs de l'*Echo du Merveilleux *pourrait-il établir le véritable texte de la* prophétie du moine de Padoue, *conservée manuscrite à la bibliothèque ambroisienne de Milan ? Une divergence se présente au dernier alinéa, dans les divers recueils qui la donnent, dont à ma connaissance les suivants :*

(*A*) Le grand pape et le grand roi, *Toulouse, 1871 ;*

(*B*) *Péladan*, Le Nouveau liber mirabilis, *Nîmes, 1872*;

(*C*) *A. Chauffard*, prophéties anciennes et modernes, *1886* ;

(*D*) *Abbé Tholon*, le Sauveur de demain, *1897* ;

(*E*) *Baron de Novaye*, Demain ? *Paris, 1905.*

On sait que cette prophétie concerne Henri IV et un autre Henri de sa descendance.

Les auteurs des recueils A et C donnent au dernier alinéa le texte qui suit :

« *L'autre, du même nom de Henricus, grand aïeul à*
« *lui moult rappellera et*, à dix fois deux ans et en-
« core dix fois deux ans et plus *(âgé de plus de qua-*
« *rante ans), verra la Gaule et son peuple conglutinés*
« *dans ses mains.* »

Voici le texte donné par Péladan, l'abbé Tholon et le baron de Novaye :

« *L'autre, du même nom de Henricus, grand aïeul à*
« *lui moult remembrera*, après que dix fois dix fois
« deux ans et plus (*après que se seront écoulés plus de*
« *200 ans*), *voyra Gallie et populus d'icelle conglutinés*
« *ès mains.* »

L'auteur de « Le grand pape et le grand roi » qui adopte la première version et l'abbé Tholon, partisan de la deuxième, appuient tous deux leurs textes sur le n° de la Gazette de France *du 19 juillet 1840.*

Le premier dit qu'il y a trouvé la prophétie ; le second dit qu'elle y est relatée. Comment mettre d'accord ces publicistes qui donnent deux textes différents ?

A. C.

***

On peut lire dans le Journal *de Cuvillier-Fleury : « Jeudi (13 juillet 1843). Notice ultracatholique de Trognen sur la princesse Marie, distribuée à quelques fidèles. Elle contient des lettres remarquables de la princesse : une surtout qui, 4 ans avant sa mort, en p édit toutes les circonstances, jusqu'à l'assistance de M. le duc de Ne mours à son chevet. » Cette fille de Louis-Philippe aurait donc été une voyante ? Un lecteur de cette revue veut-il bien prendre la peine d'y insérer une copie de cette lettre ?*

TIMOTHÉE.

***

Existe-t-il une brochure ou un article concernant l'effet produit sur les animaux par des apparitions ?

G.

***

*M. Buchanan aurait calculé, vers 18.., qu'après 23 ans les villes des côtes de l'Amérique du Nord seront ruinées par un tremblement de terre et un raz de marée : il l'aurait écrit dans l'*Arène, *d'après le* Lotus bleu *de je ne sais quelle année (article de Camille Lemaître) ; l'année 1910 serait marquée par des épreuves dans l'ordre social et politique.*

Quel chercheur pourrait rechercher dans ces deux revues si M. Buchanan prédit juste, à une année près ?

UN ABONNÉ DE 1897.

VŒUX MODESTES

Le mouvement spirito-occulto-théosophique paraît s'être ralenti. Que les « chevaliers de l'au-delà », qui voudraient cesser de piétiner sur place, permettent à un profane, qui ne s'est jamais dédoublé, de leur soumettre les vœux d'un bon sens très vulgaire.

— Messieurs les théosophes, au lieu d'essayer de faire prospérer un néo-bouddhisme des plus obscurs, agiraient mieux en combinant leurs efforts pour rédiger un recueil de phénomènes hyperphysiques avec témoignages vérifiés, garantis de manière à défier la critique la plus rigoureuse. Les nullifidiens ont été ébranlés par la publication du livre de Gurney, Myers et Podmore, *Phantasms of the living*, adapté et abrégé par M. Marillier sous ce titre inexact : *Les hallucinations télépathiques*; quelques-uns ont été exaspérés, lorsque Flammarion a fait imprimer *L'Inconnu et les problèmes psychiques*. Plus récemment, le Dr Jankelevitch a traduit, et abrégé, il est vrai, le savant ouvrage posthume de Myers : *La personnalité humaine, sa survivance, ses manifestations supranor-*

males (1). La *Revue scientifique* elle-même a dû reconnaître la valeur de ce livre, inachevé, malheureusement, mais écrit par un chercheur qui s'était assimilé les résultats des découvertes de la psycho-physiologie, et avait su aller plus loin encore (2). Il a fait un puissant effort pour réconcilier les partisans de l'unité du moi avec ses adversaires, et basé sur l'étude de *moi subliminal* une synthèse des plus remarquables. Hostile au sectarisme spirite, il a laissé une œuvre capable de ramener au spiritualisme un certain nombre de contemporains, surtout s'ils lisent, dans les *Proceedings*, auxquels renvoie le philosophe, les procès-verbaux qu'il résume sommairement. Avis à ceux des théosophes qui affirment des théories et racontent des histoires merveilleuses, au lieu d'accumuler des témoignages, ou d'exposer des expériences renouvelables. Il n'est pas étonnant que nos philosophes de profession ne veuillent pas étudier leurs ouvrages. Quand donc aussi ces messieurs daigneront-ils guider notre ignorance en nous fournissant une bonne bibliographie ?

— Au sujet des occultistes français, dont les plus connus sont dignes d'estime pour leur activité désintéressée, nous nous permettons de penser qu'ils feraient mieux de renoncer aux conférences et aux petites brochures sur de grandes questions, pour expérimenter plus fréquemment, et écrire pendant quelques années de silence un solide traité de philosophie, outre des volumes définitifs, traitant chacun d'un sujet spécial. La théorie de l'astral nécessiterait un volume entier ; la survivance de l'âme, un autre volume. Si ces messieurs ne veulent pas se partager le travail, qu'attendent-ils pour entreprendre, sous la direction d'un organisateur tel que Papus, le traité de philosophie que je ne suis pas seul à souhaiter ? (3) Au lieu de citer toujours Fabre d'Olivet et Saint-Martin, ils se feraient lire des philosophes officiels s'ils montraient comment les révélations de l'occultisme s'adaptent aux découvertes des psycho-physiciens, et s'ils s'appuyaient sur les travaux de Leibnitz.

— Les catholiques français feraient vivre une nouvelle Société psychique, si elle s'ouvrait avant tout aux philosophes et aux théologiens, et si sa direction était donnée à un laïque. Eux aussi devraient imprimer des bibliographies, comme Papus leur en a donné l'exemple. Dans une brochure, M. Bennett a recommandé une création de cette nature.

On n'a pas dit grand'chose de l'Institut international des sciences psychiques, où de rares catholiques ont gardé le silence prudent de feu Conrart.

— Enfin, messieurs les spirites daigneraient-ils demander à des savants, à des philosophes rationalistes, ou tout au moins à des professeurs de philosophie, de leur dire en toute liberté pourquoi ils jugent dénué de valeur scientifique le livre d'Aksakeff, *Aminisme et spiritisme* ? Qu'ils demandent aussi pourquoi M. Gabriel Delanne, malgré ses connaissances scientifiques, n'est pas regardé comme un logicien impeccable, et pourquoi M. Léon Denis partage sa réputation ?

Ils pourraient faire, collectivement ou non, un recueil des preuves de l'action d'esprits non incarnés (révélation de faits inconnus des assistants, de vérités scientifiques qu'on a pu vérifier depuis, et qu'aucun d'eux ne pouvait soupçonner, etc.). Un ouvrage de cette nature, comme celui que j'ose réclamer des théosophes, renfermerait non seulement des témoignages, mais des attestations de la moralité et de la capacite des témoins. A la rigueur, on pourrait consacrer un tome aux apports, un autre aux matérialisations, un à l'écriture médianimique, etc.

— Un congrès psychique, où chaque école, chaque église exposerait librement ses connaissances, pourrait faire imprimer un volume plus curieux encore que les comptes rendus des congrès spirites. Catholique convaincu, je pense que les groupes non orthodoxes peuvent nous faire connaître bien des faits intéressants.

TIMOTHÉE.

ÇA ET LA

Un enfant qui comprend le langage des animaux

La Lumière rapporte, d'après le *Progr. Thinker*, que dans l'Alabama oriental, entre Wedowe et Rockdale, vit un garçon de six ans, Howard Erwin, dont la singulière faculté de comprendre le langage et les désirs des animaux met en émoi les psychologues. Bien portant et entièrement normal, ce garçon a de longues conversations avec les vaches, les mulets, les chevaux, les chiens, chats, brebis, etc., et même les volailles, et il rend compte à son père ou à d'autres des plaintes, maladies ou désirs de ces animaux. Cette faculté est innée chez lui et il ne se rend pas compte de son mécanisme. Sauf pour son chien Trace, il ne montre pas, plus qu'un autre enfant de son âge, un engouement spécial pour les animaux. Les nègres le craignent et l'admirent en même temps. D'ailleurs sa faculté

(1) Paris. Alcan, 1905, in-8°, 7 fr. 50.

(2) M. de Wyzewa, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1903, a fait des réserves très justifiées sur la négation de l'existence des démons, par M. Myers, qui semble ignorer tout l'acquis de la mystique sur ces êtres et leurs manifestations. M. Myers émet aussi une théorie contestable sur l'extase, qui permettrait de visiter des milieux supérieurs à ceux de notre planète.

(3) Papus s'est borné, par modestie, à publier une esquisse de la Philosophie occulte : *L'occultisme et le spiritualisme* (Paris, Alcan, in-12, 2e édit. 1903).

est en décroissance et disparaîtra sans doute d'ici quelques années.

Ce garçon, dès son enfance, lisait dans la pensée de son père, de sa mère et de sa sœur Lizzie, avant même de pouvoir parler. La mère constata, de prime-abord, qu'elle n'avait pas besoin de parler quand elle désirait quelque chose de lui. Lorsqu'elle voulait le coucher et que cela lui déplaisait, il se mettait à crier et à se débattre pour protester.

Voici quelques faits intéressants concernant les animaux :

Un soir le père était couché dans l'herbe, fatigué du travail de la journée, quand Howard arriva trottinant et dit : « Papa, Jem (la mule), m'a dit que son genou lui fait mal, qu'elle se l'est foulé aujourd'hui en labourant. — Je crois bien, dit le père, que la mule a menti, qu'elle est simplement paresseuse et ne voudrait pas travailler demain. — Elle a dit qu'elle ne pourrait travailler demain, répliqua Howard, sa jambe est si sensible que le contact même du sol lui fait mal. » Le père ne voulut rien entendre et il fit travailler la mule le lendemain, mais avant midi son genou était tellement enflé qu'il fallut la ramener à l'écurie, et pendant plusieurs semaines on ne put plus la faire travailler. Le père n'y comprenait rien, car il avait, dès le matin, examiné le genou et n'avait pas trouvé de trace de lésion ou d'enflure.

Un jour Hovard dit à sa mère que Trace avait eu un grand plaisir à tuer des brebis la nuit précédente, en compagnie d'un autre chien. La mère ne voulut pas y croire; mais on trouva les carcasses de deux brebis appartenant à un voisin. Elle dit alors à Howard : « Dis à Trace que s'il recommence, c'est lui qu'on tuera. » Peu après Howard revint dire que Trace avait promis de ne plus tuer de brebis. Mais l'autre chien fut surpris un jour mangeant une brebis et fut tué.

Lorsqu'il fut âgé de cinq ans, la faculté de Howard parut être à son maximum. Tous les planteurs le faisaient chercher quand ils avaient des animaux malades. Il se plaçait alors à côté de l'animal, mettait sa main sur sa tête et disait exactement de quoi il souffrait. Un jour que le taureau de Maj. Pettit était devenu furieux et ne laissait approcher personne, puis courait tout autour du pâturage comme frappé de folie, l'enfant s'approcha de lui tranquillement et revint ensuite, disant : « Le taureau dit qu'il y a quelque chose qui lui blesse le pied et que c'est la douleur qui le rend furieux. » Les nègres s'emparèrent alors du taureau au moyen du lasso et l'on trouva un clou enfoncé dans une fente d'un pied (sabot) de devant, en train de se rouiller, avec tout autour une plaie très envenimée.

Une autre fois il fut appelé auprès d'un cheval de valeur dont les vétérinaires ne pouvaient découvrir la maladie ; il dit que le cheval se plaignait du mal de dents ; on fit l'extraction de la dent malade et le cheval se remit aussitôt. Même les animaux sauvages s'approchaient sans crainte de l'enfant, semblant savoir par instinct qu'il les comprenait. Ces détails sont empruntés à un rapport du professeur Shaw, qui constate la disparition graduelle de la faculté du petit Howard.

La bague fatale

On a raconté que le jour de l'attentat, dont il faillit être victime la semaine dernière, Alphonse XIII portait une certaine bague fatale, une opale probablement, dont l'origine est mystérieuse, mais qui exerça déjà sa funeste influence sous Alphonse XII.

Alphonse XII l'avait donnée à la reine Mercédès, qui mourut deux mois après. Elle fut ensuite portée, en souvenir de la reine défunte, par trois autres membres de la famille royale, qui moururent de mort subite. Alphonse XII, voulant conjurer ce mauvais sort, l'avait reprise : trois mois après, le trône d'Espagne était vacant ; le Roi était mort à son tour.

La bague fut alors passée au doigt de la Vierge d'Almaden, dans la cathédrale de Madrid. Alphonse XIII, pour montrer qu'il ne craignait aucun mauvais présage, l'y aurait fait reprendre.

Prophète américain

L'Amérique a aussi son prophète, un grand prophète, dont, paraît-il, toutes les prédictions se réalisent. Il se nomme Lee J. Spangler. En décembre 1901, il prédisait l'éruption du mont Pelé ; elle a eu lieu en mai 1902. En novembre 1903, l'incendie de Baltimore, qui a eu sa réalisation en février 1904. Il pronostiqua en juin 1904 la défaite complète des Russes dans la guerre d'Extrême-Orient, et les événements lui donnèrent raison. Le 18 décembre 1905, il écrivit dans les journaux américains que l'on devait s'attendre, en 1906, à un tremblement de terre en Californie, et à la destruction de plusieurs localités voisines du Vésuve ; il ne s'était pas trompé. Maintenant, il fait paraître son « Neuvième bulletin de l'avenir », dans lequel il dit en termes précis :

« New-York périra en 1908. L'île de Manhattan, sur laquelle est bâtie la plus grande partie de la ville, sera engloutie ; Wall street, où l'agiotage règne sans vergogne, disparaîtra dans cette catastrophe. Les Skyscrapers, ces maisons à quinze étages qui défient le ciel, s'écrouleront. Le feu se joindra aux secousses géologiques pour châtier les riches. De grandes calamités menacent l'univers, car Dieu se lasse de voir prospérer le mal. »

Les Américains publient d'avance, non sans quelque orgueil, les détails de ces désastres, d'une énormité bien américaine.

Superstitions de voleurs

Si les cambrioleurs n'ont pas de scrupules, ils ont, par contre, des superstitions ! Ils ne visiteront pas sciemment une maison où se trouve une domestique dont les yeux louchent. Jamais ils ne consentiront à « opérer » si, la veille de leur expédition, ils voient trois chevaux glisser et s'abattre. Un voleur a avoué que ses confrères et lui hésitaient toujours à cambrioler les maisons portant les numéros 22, 93, 111 et 444. Vous voilà prévenus. Ayez une femme de chambre qui louche, et habitez une maison portant un des quatre numéros privilégiés.

A TRAVERS LES REVUES

PREUVES DE L'IDENTITÉ D'UN ESPRIT

Le Dr H. Draper Speakman, qui habite le château Nirvâna, à Gelos, près de Van, s'occupe beaucoup de spiritisme. Des séances ont eu lieu souvent chez lui.

Il a adressé au *Light* le compte rendu suivant d'une de ces séances ; mais comme des personnalités connues de la région y sont mises en cause, il a modifié les noms de ces personnalités, qu'il a remplacés par des pseudonymes. Ces pseudonymes sont en italique dans le texte.

Voici les détails de la séance ; ils sont curieux :

Communications reçues par l'intermédiaire de *Ouija* — les médiums étaient deux dames anglaises. Sur le coin du buffet se trouvait, dans une enveloppe, une lettre, en français, du mari de la décédée, écrite la veille de sa mort (qui arriva un mois après la naissance de son enfant). Dans cette lettre, la femme avait écrit au crayon : « Au revoir, *Sara Lancy*. » Elle mourut le 4 avril 1906.

La communication eut lieu quatre jours après, le 8 avril.

On demanda :

D. — *Sara Lancy* peut-elle venir ou donner de ses nouvelles?

R. — Tenez-vous en toujours à votre foi actuelle.

D. — Dites votre nom ?

R. — Vous m'avez appelée. Je suis maintenant délivrée de toute souffrance.

D. — Etes-vous *Sara Lancy* ?

R. — Oui.

D. — Donnez-nous une communication pour votre mari.

R. — Je viendrai bientôt lui parler. Dites-lui cela de la part de sa petite Sara.

D. — Comment s'appelle votre enfant ?

R. — Elle s'appelle comme moi ; mais pour moi, elle sera toujours la petite Bien-Aimée.

D. — Donnez-nous une preuve de votre identité, pour votre mari.

R. — Je tiendrai ma promesse à son égard ; il comprendra.

D. — Essayez de lui donner une preuve de votre identité ; dites une chose connue de vous deux seuls.

R. — (Après une longue hésitation). Rappelez-lui mon rêve.

D. — Un rêve récent.

R. — Oui.

D. — Où avez-vous eu ce rêve?

R. — Dans la maison de ma mère.

D. — Depuis la naissance de votre enfant?

R. — Non, avant.

D. — De qui avez-vous rêvé?

R. — De moi-même.

D. — Donnez quelques détails comme preuve.

R. — Tout est beaucoup plus facile à comprendre maintenant qu'il ne le paraissait dans le rêve. La séparation était une idée entièrement fausse.

D. — Voulez-vous toujours de votre rêve ?

R. — Oui ; mais l'idée que nous serions séparés était tout à fait inexacte.

La communication précédente fut aussitôt envoyée au mari, à une distance de 120 kilomètres ; par retour du courrier il répondait, le 10 avril :

« Je viens de recevoir votre lettre et mon émotion est très grande. Le nom de l'enfant est Rose-Sara-Hélène. (Nous ne connaissions que le nom de Rose et pensions que l'esprit avait commis une erreur.)

« Il y a deux semaines, à mon retour d'une absence de deux jours, *Sara* me dit : « J'ai eu la nuit dernière un rêve affreux, horrible, un cauchemar terrifiant. Oh ! que j'ai souffert ! Je rêvais que j'étais séparé de vous pour toujours, qu'il y avait un immense golfe, un vide entre nous qui nous séparait pour toujours. Ah ! ne me quittez pas encore une fois. Je suis trop épouvantée. »

« Vous pouvez imaginer, après cela, l'émotion que j'ai éprouvée en lisant votre lettre, etc. »

Tout ceci était très satisfaisant, si ce n'est que notre correspondant situait le rêve à quinze jours auparavant, c'est-à-dire après la naissance de l'enfant qui avait un mois quand sa mère mourut, et dans sa réponse, celle-ci avait dit que le rêve s'était produit avant la naissance de l'enfant.

Mais le 14 mai, le mari nous écrivait de nouveau et nous disait :

— « Tout ce que je vous ai écrit du rêve de ma Sara était exact, excepté l'époque. Mes idées sont plus nettes maintenant et mes souvenirs plus distincts. C'est la veille de la naissance de l'enfant qu'elle me raconta son rêve. »

Ainsi nous avions la preuve que l'esprit n'avait dit que la vérité. La seule chose qui surprit le mari, c'est pourquoi elle donna le second nom de l'enfant et non le premier. C'est probablement parce que nous connaissions le premier, et, de la sorte, la preuve était meilleure.

Les deux dames anglaises (Mlles Dobson et Cance), qui servaient de médiums, appartiennent à la colonie anglaise de Pau où elles sont très connues. Elles ne connaissaient pas *Sara Lancy*, ni son mari, et savaient seulement le fait de la naissance de l'enfant et de la mort de la mère.

Elles ne savaient même pas que Mme *Lancy* eût sa mère vivante.

De plus, elles savaient peu le français et les messages furent donnés en excellent français.

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE D'ÉTUDES PSYCHIQUES

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE

Lundi 18 juin, à 7 heures précises, banquet au restaurant de la Terrasse, passage Jouffroy, en face la rue Vivienne, prix, 6 fr. 50.

A 8 h. 1/2, dans une des salles du restaurant, réunion générale sous la présidence du Dr Joire.

Allocution du Président.

Communications diverses.

Formation de groupes en vue d'expériences à poursuivre au cours de l'année 1906 1907.

Tous les membres sont instamment priés d'assister au banquet et d'envoyer leur adhésion, avant le samedi 16, au Dr Le Menant des Chenais, 32, rue Jouffroy.

Le secrétaire général,
Dr KOCHER.

Le Gérant : GASTON MERY.

Paris. — Imp. Jean Gainche, 15, rue de Verneuil.
Téléphone 724-73